



Belgique

partenaire du développement

Programme fédéral belge de Coopération internationale communale (PCIC) Bénin - phase 2022-2026

IATI ID: BE-BCE_KBO-0451461655-prg2022-1-BJ

Contacts

Coordonnées de la personne de référence de l'ACNG pour cet outcome, en Belgique

Nom: Isabelle COMPAGNIE

Téléphone: [+32 81 240 635](tel:+3281240635)

E-mail: isabelle.compagnie@uvcw.be

Coordonnées de la personne de référence de l'ACNG pour cet outcome, ou de son représentant, sur le terrain

Organisation: Commune de Natitingou, Bénin

Nom: Serges Emmanuel KASSA BERE

Téléphone: [+229 96 58 90 86](tel:+22996589086)

E-mail: kassaberes@yahoo.fr

Généralités

Date de début de l'outcome: 01/01/2022 - 12:00

Date de fin de l'outcome: 31/12/2026 - 12:00

Pays d'intervention: Benin

Region: Western Africa, regional

Titre de l'outcome – français ou anglais (obligatoire): Programme fédéral belge de Coopération internationale communale (PCIC) Bénin - phase 2022-2026

CSC: Oui

Sectors

Sector: 15185 - Government & Civil Society - Local government administration

Percentage: 100%

Cible stratégique concernée

1. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, pour le respect des droits humains, avec une attention particulière à l'égalité de genre.

Thematic/geographical: GEOGRAPHIC JSF

Localisation géographique de la zone d'intervention de l'outcome

Emplacement: Abomey

Lat/Long: 7.1820012, 1.993632

Emplacement: Agbangnizoun

Lat/Long: 7.075825, 1.9705679

Emplacement: Bantè

Lat/Long: 8.4114512, 1.886978

Emplacement: Bembereke

Lat/Long: 10.2242175, 2.6675063

Emplacement: Bohicon

Lat/Long: 7.1816331, 2.0695683

Emplacement: Cove

Lat/Long: 7.2195352, 2.3399622

Emplacement: Djidja

Lat/Long: 7.3447833, 1.9342593

Emplacement: Natitingou

Lat/Long: 10.3051511, 1.3808554

Emplacement: Savalou

Lat/Long: 7.9297324, 1.9780951

Emplacement: Tanguieta

Lat/Long: 10.6300983, 1.2706288

Emplacement: Tchaourou

Lat/Long: 8.8881676, 2.596108

Emplacement: Zagnanado

Lat/Long: 7.2198111, 2.3820725

Emplacement: Za-Kpota

Lat/Long: 7.2309196, 2.2170444

Emplacement: Zogbodomey

Lat/Long: 7.0682962, 2.1187793

Résumé de l'outcome

Description de l'outcome

Afin d'assurer durablement aux citoyens des services de base en prérequis à des services de proximité, dans un cadre de vie sain et résilient, le PCIC au Bénin vise à ce que, d'ici 2026, les communes béninoises y participant dans le cadre de partenariats de ville à ville aient amélioré leurs capacités organisationnelles et renforcent leur autonomie pour ce faire.

Ces évolutions se traduisent selon 8 niveaux interreliés suivants :

- efficacité, au travers d'une gouvernance moderne et stable, de nature à offrir aux populations des prestations de service public de qualité ;

- prise de décision, au travers d'un système efficace et permanent de veille et de participation citoyenne, qui permette aux communes de faire face aux enjeux de leur développement et qui intègre les aspirations des populations ;
- capacité d'assurer à une proportion toujours croissante des populations une identité juridique sécurisée, afin qu'elles puissent bénéficier pleinement de leurs droits de citoyens ;
- capacité de progressivement garantir le droit à la propriété, via un accroissement significatif de la reconnaissance des droits fonciers ;
- optimisation et pérennisation de la mobilisation de leurs ressources financières pour faire face à leurs politiques de développement local ;
- suivi-évaluation de leurs politiques, au travers de dispositifs concertés et d'outils appropriés, prioritairement à l'attention des publics les plus enclavés et vulnérables ;
- maîtrise de leur territoire, au travers d'instruments de développement économique et social local durable, respectueux de l'environnement, et d'une affectation plus harmonieuse de l'espace ;
- changements en termes de fréquentation par les habitants de l'administration communale, d'exercice de leurs droits et du respect de leurs obligations, au travers de l'adoption croissante des principes fondamentaux d'ouverture, de solidarité, de respect et d'acceptation mutuels, et de comportements positifs favorables aux évolutions souhaitées.

Formulation de l'outcome

D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC auront amélioré leurs capacités organisationnelles et de gestion participative et transparente de leurs territoires, ainsi que de leurs ressources financières, afin d'assurer durablement aux citoyens des services de base en prérequis à des services de proximité, dans un cadre de vie sain et résilient.

Groupes-cibles

Directement: les élus et agents communaux concernés par les secteurs d'intervention dans les 14 communes béninoises bénéficiaires (18% du total nat):

- o 1.865 hommes;
- o 273 femmes.

Indirectement, dans le cadre de MSPs:

- o les partenaires locaux des communes (OSC, institutions publiques et organisations privées), en soutien à l'atteinte de l'outcome et à la ToC locale;
- o les autorités de tutelle, du fait que le développement de l'administration locale les amène à faire évoluer leurs pratiques.

Informations sensibles et confidentielles

N/A

Catégorisation : Objectifs du Développement Durable

SDG / SDT

SDG

Goal 16. Promote peaceful and inclusive societies for sustainable development, provide access to justice for all and build effective, accountable and inclusive institutions at all levels

SDT

Develop effective, accountable and transparent institutions at all levels

SDG

Goal 1. End poverty in all its forms everywhere

SDT

Ensure significant mobilization of resources from a variety of sources, including through enhanced development cooperation, in order to provide adequate and predictable means for developing countries, in particular least developed countries, to implement programmes and policies to end poverty in all its dimensions

SDG

Goal 4. Ensure inclusive and equitable quality education and promote lifelong learning opportunities for all

SDT

By 2030, ensure that all learners acquire the knowledge and skills needed to promote sustainable development, including, among others, through education for sustainable development and sustainable lifestyles, human rights, gender equality, promotion of a culture of peace and non-violence, global citizenship and appreciation of cultural diversity and of culture's contribution to sustainable development

SDG

Goal 11. Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable

SDT

By 2030, reduce the adverse per capita environmental impact of cities, including by paying special attention to air quality and municipal and other waste management

SDG

Goal 17. Strengthen the means of implementation and revitalize the Global Partnership for Sustainable Development

SDT

By 2020, enhance capacity-building support to developing countries, including for least developed countries and small island developing States, to increase significantly the availability of high-quality, timely and reliable data disaggregated by income, gender, age, race, ethnicity, migratory status, disability, geographic location and other characteristics relevant in national contexts

Markers & Tags

Markers

1. Gender Equality: 1
2. Aid to Environment: 1
3. Participatory Development / Good Governance : 2
4. Trade development: 0
5. Biodiversity: 0
6. Climat Change – Mitigation: 0
7. Climat Change – Adaptation: 1
8. Desertification: 0
9. RMNCH - Reproductive, Maternal, Newborn and Child Health : 0
10. HIV / AIDS: 0
11. Children's Rights: 1
12. Disability: 0
13. Nutrition: 0

Tags

1. D4D - Better use of big data : Non
2. D4D - Digital for inclusive society: Oui
3. D4D - Digital for inclusive and sustainable economic growth : Non
4. Private Sector Development: Non
5. Health - Sexual and reproductive health: Non
6. Health - Quality medicines: Non

7. Health - Health financing and Universal Health Coverage: Non

8. Refugees: Non

9. Covid-19: Non

Catégorisation : Positionnement par rapport aux objectifs de la coopération belge au développement, tels que décrits dans ses notes stratégiques

Agriculture et Sécurité Alimentaire:

Position: Pas d'application

Education:

Position: Alignement avec un ou plusieurs objectifs

Motivation du positionnement

L'outcome proposé rencontre, directement ou indirectement, les 3 principales priorités de la Coopération belge :

1. Rappelons que la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin stipule respectivement en ses articles 97 et 98 que celles-ci ont en charge les infrastructures de l'enseignement de base (priorité 1) et initient toutes les mesures de nature à favoriser et à promouvoir l'éducation des jeunes. Il importe donc qu'elles optimisent et pérennisent la mobilisation des ressources financières pour mener à bien ce type de politique locale, et c'est ce à quoi vise précisément le R4 (ODD 1.a).

2. La présente intervention concerne l'un des PMA (priorité 2).

3. Et à nouveau, pourvoir tout enfant d'une identité juridique (R3 – ODD 16.9) dès sa naissance contribue aux efforts mondiaux en matière d'éducation (ODD 4.1) en ce sens que cela pose de façon déterminante les bases d'une équité d'accès à l'éducation au-delà du niveau primaire (priorité 3):

- a. quelle que soit l'origine sociale ;
- b. quel que soit le genre.

En effet, comme également expliqué relativement à notre positionnement en matière de genre, pour obtenir son certificat d'études primaires, l'enfant doit avoir un dossier incluant un extrait d'acte de naissance. S'il n'en dispose pas, il reste possible de se le procurer mais ces opérations de régularisation tardives sont payantes, et ce coût ne sera pas forcément assuré par les familles les plus précaires, et moins encore si l'enfant est de sexe féminin, en particulier dans les zones rurales.

Droits de l'Enfant:

Position: Alignement avec un ou plusieurs objectifs

Motivation du positionnement

Œuvrer au problème crucial d'une gestion transparente et participative du territoire contribue résolument à la mise en application des 3 principes qui sous-tendent la problématique des droits de l'enfant (3P) :

1. Protection : l'enregistrement des naissances selon des dispositifs sécurisés (ODD 16.9 – R3) permet résolument de lutter contre la traite des enfants.

2. Prestations (garantir l'accès des enfants aux services et équipements) : une gouvernance locale qui puisse offrir aux familles des prestations de service public de qualité (ODD 16.6 – R1) permet :

- a. aux autorités locales et autres institutions publiques de développer correctement les politiques spécifiques en faveur des enfants (en particulier celles relatives à l'éducation et à la santé) ;
- b. aux enfants, via leur identité juridique, d'accéder aux services publics les concernant directement (par exemple, la vaccination, l'accès à l'enseignement secondaire – cf. notre positionnement en matière de genre, etc.).

3. Participation : pour les enfants, l'identité juridique est la clé d'accès à la citoyenneté et à la participation à la vie publique (ODD 16.7 – R2), laquelle devient pleine et entière à l'âge adulte, notamment au travers de l'exercice du droit de vote (et pourrait également être d'ores et déjà expérimentée via les conseils communaux des enfants).

Education au Développement:

Position: Pas d'application

Environnement et Changement climatique:

Position: Alignement avec un ou plusieurs objectifs

Motivation du positionnement

La présente intervention rencontre, directement ou indirectement, 2 des priorités de la Coopération belge :

1. Elle vise en son R7 à progressivement instaurer une gouvernance environnementale au niveau des autorités communales, qui en sont un acteur-clé, afin que soient de plus en plus systématiquement prises en compte les préoccupations de conservation et de protection de l'environnement dans les politiques locales, notamment l'aménagement du territoire (priorité 1). Les communes jouent en effet un rôle déterminant en la matière eu égard aux compétences qui leur sont dévolues par la loi en termes de schéma directeur d'aménagement, de plans d'urbanisme et d'aménagement urbain, de règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols de la commune et de plans de développement économique et social. Elles peuvent également faire preuve d'exemplarité en termes de recours aux énergies renouvelables pour les infrastructures qui les concernent, ce à quoi elles sont invitées au travers du PCIC.

2. L'outcome contribue par son R4 à réduire le phénomène, néfaste pour l'environnement, de l'accaparement de terres, en sécurisant une part croissante des droits fonciers (priorité 2).

Enfin, l'intervention poursuit son objectif actuel, lequel est de mobiliser, comme prévu dans son R5 (ODD 1.a), de manière optimale et pérenne, les ressources financières conséquentes nécessaires à une gestion publique durable des eaux, des forêts, des terres et des sols, et des déchets (priorité 2).

Genre:

Position: Alignement avec un ou plusieurs objectifs

Motivation du positionnement

Le PCIC approche la question du genre par une approche mainstream (notamment via le R8), et peut contribuer très significativement à 2 des 4 priorités de la Note de la Coopération belge:

1. en matière d'Education et de prise de décision (prio 1):

a. le R3, dédié à la généralisation de l'identité juridique (ODD 16.9), prévoit qu'il soit œuvré efficacement à la normalisation de la déclaration spontanée des faits d'EC, en particulier à la déclaration de naissance des filles.

De ce fait, à moyen terme, l'intervention contribue à l'accès des jeunes filles à un niveau d'éducation secondaire, voire supérieur (ODD 4.1). En effet, pour obtenir son certificat d'études primaires, l'enfant doit avoir un dossier incluant un extrait d'acte de naissance. S'il n'en dispose pas, il reste possible de se le procurer mais ces opérations de régularisation sont payantes, et ce coût ne sera pas forcément assuré par les familles les plus précaires, et moins encore si l'enfant est de sexe féminin. Il s'ensuit de nettes inégalités de genre dans la poursuite de l'éducation au-delà du niveau primaire, et donc dans l'accès futur à des fonctions rémunératrices et à responsabilités.

b. Le R2, qui ambitionne de développer une gouvernance locale participative (ODD 16.7), sera la porte d'entrée idéale pour inclure davantage les femmes dans la prise de décision politique.

2. En matière de Santé (prio 2), l'on comprendra l'absolue nécessité d'un enregistrement systématique des naissances pour une couverture maximale des populations (de sexe féminin en particulier) par les politiques sanitaires qui doivent les atteindre (R3). Les MSP entre communes et acteurs de santé sont d'ailleurs déjà aujourd'hui une réalité sur laquelle il convient de continuer de s'appuyer. L'ensemble des données ventilées selon le genre, issues de systèmes modernes et fiables d'état civil, alimenteront en outre directement les statistiques nationales pour une mise en application de politiques genrées à ce niveau (ODD 17.18).

Migration:

Position: Pas d'application

Numérisation - Digital for Development D4D:

Position: Alignement avec un ou plusieurs objectifs

Motivation du positionnement

L'outcome s'inscrit explicitement dans la prio 2 de la Note de la Coopération belge sur ce thème, Le numérique pour des sociétés

inclusives, et en particulier dans ses volets:

1. Inclusion démocratique: le PCIC a joué au Bénin un rôle de pionnier en matière de numérisation des actes d'état civil. La reprise informatique des actes existants, doublée d'une actualisation, devant à terme déboucher sur des bases de données d'état civil, et donc électorales, complètes et actualisées, se poursuivront, cette fois en articulation, voire uniquement en complémentarité, avec les opérations de modernisation de l'état civil annoncées par l'Etat béninois, qui a pris la main sur la question. Le R3 (ODD16.9) répond donc directement à la préoccupation exprimée par la note précitée, qui rappelle qu'« Il est impossible de garantir les droits des citoyens si leur existence n'est ni connue ni documentée ».

2. Egalité à des services de base de qualité

La digitalisation continuera de se déployer dans d'autres domaines de la vie communale, en particulier:

a. en matière de politique foncière, au travers de cartographies et systèmes SIG (R4) devant permettre des avancées significatives pour ce qui est de l'aménagement durable du territoire, la gestion des infrastructures et la planification (en aidant notamment à mieux cibler les investissements pour la fourniture des services de base et de première nécessité), conditions sine qua non à des prestations publiques au bénéfice de tous les citoyens sans exception (R1-ODD1.4);

b. en matière de mobilisation et de gestion plus transparente des ressources (R5-ODD 1.a), au travers d'une gestion informatisée des impôts, taxes et redevances, prévoyant également une mise en connexion avec les différentes bases de données communales, et notamment celle relative au registre foncier.

Comme on le comprendra, il s'agit ici aussi d'un passage obligé à une organisation locale capable d'assurer, en toute équité, les services publics de proximité (R1-ODD1.4)

Santé:

Position: Pas d'application

Secteur Privé:

Position: Pas d'application

Bonus d'allocation des subsides : Thèmes prioritaires et priorités stratégiques

Approche basée sur les droits humains

Comme décrit dans notre dossier d'agrément, l'objectif général du PCIC est de lutter contre la pauvreté dans ses pays partenaires en organisant un accès adéquat de la population à la citoyenneté (notamment au travers du R3-ODD16.9, et avec une attention particulière pour les femmes, qui en sont davantage privées), condition sine qua non à ce que chaque citoyen se voie effectivement doté de droits humains fondamentaux: la scolarité, la santé, la libre circulation, le vote, la propriété, ou encore l'accès aux biens et services publics de proximité (R1-ODD 1.4).

A cet effet, notre stratégie s'inscrit elle aussi logiquement dans une approche fondée sur les droits. Ainsi, pour la phase 2022-2026, le PCIC:

a. poursuit son objectif global de renforcement des capacités des autorités locales à prendre en charge leur propre développement, tout en s'appuyant plus systématiquement que par le passé – c'est d'ailleurs là l'une de ses évolutions majeures – sur des MSPs, en particulier avec la société civile, dans le but d'intégrer les aspirations des populations, y compris des plus vulnérables (dont les femmes) et d'ainsi faire face adéquatement aux enjeux du développement (R2);

b. continue de placer le centre de gravité du pilotage chez les communes bénéficiaires, au travers de la dynamique collective qu'il a favorisée et qui a été très positivement appréciée tant par elles-mêmes que par l'évaluation externe;

c. place la notion d'exercice par les citoyens de leurs droits au cœur du processus de changement souhaité (R8).

En matière de gouvernance, la stratégie ici privilégiée:

1. continue d'œuvrer à l'optimisation et la pérennisation de la mobilisation des ressources financières, en dynamisant notamment le recouvrement des impôts et taxes, pour permettre aux villes et communes de faire face à leurs politiques de développement local (ODD1.a-R5);

2. promeut la redevabilité locale, au travers de dispositifs concertés et d'outils de suivi-évaluation des politiques mises en œuvre (R6).

Travail décent et durable

Comme le prévoit le R1, le PCIC contribue à ce que les agents communaux évoluent dans un environnement de bonne gouvernance, moderne et stable, laquelle modernité implique évidemment qu'ils puissent exercer leur mission dans un cadre de travail décent et bénéficient d'une GRH rigoureuse et respectueuse des droits des travailleurs.

Genre

Comme démontré plus en détail à la question relative à notre positionnement par rapport aux priorités de la Coopération belge en matière de genre, le PCIC approche cette problématique par une approche mainstream (mise en lumière notamment dans le R8, dédié à la recherche de changements sociétaux et comportementaux, en ce compris en matière d'égalité de genres), et peut contribuer très significativement, à moyen, voire court terme :

1. à l'accès des jeunes filles à un niveau d'éducation secondaire, voire supérieur (ODD 4.1), via la généralisation de l'identité juridique (R3 – ODD 16.9), qui sera particulièrement suivie pour ce qui est des jeunes filles au travers d'indicateurs genrés ;
2. à la participation à la vie publique locale (R2 – ODD 16.7), au travers de la mise sur pied de cadres de concertation ad hoc ;
3. de ce fait, à l'autonomisation des femmes, via l'accès futur à des fonctions rémunératrices et à responsabilités ;
4. à l'accès aux politiques de santé qui les concernent (santé sexuelle et droits reproductifs notamment), grâce à la mise à disposition de données ventilées selon le genre, issues de systèmes modernes et fiables d'état civil (R3 – ODD 17.18). De manière plus générale, ces statistiques genrées serviront d'ailleurs utilement l'ensemble des politiques publiques.

Notons enfin que, dans une moindre mesure, compte tenu du poids du contexte culturel traditionnel et d'une organisation agricole de type familial, l'intervention contribuera à renforcer l'accès des femmes à la propriété foncière, lequel demeure une source importante d'inégalités de genre, via les R4 et R8 (ODD 1.4), qui prévoient d'opérer des actions de sensibilisation et de veiller à une prise en compte accrue des femmes et du respect de leurs droits dans ce domaine.

Environnement

Comme démontré plus en détail à la question relative à notre positionnement par rapport aux priorités de la Coopération belge en matière d'environnement et de dérèglement climatique, l'intervention peut contribuer aux axes mis en avant par la Note d'orientation politique. En effet, ceux-ci, qu'il s'agisse d'une gestion durable de l'eau, des sols et des forêts, de l'agro-agriculture ou d'une urbanisation raisonnée, nécessitent en effet impérativement :

1. un niveau de maîtrise adéquat du territoire, et celui-ci passe obligatoirement par un renforcement des capacités de planification et de gestion foncière (en ce compris la sécurisation des droits fonciers – R4), allant de la réalisation de cartographies à la constitution de registres fonciers, à leur exploitation et actualisation, certes à des fins fiscales (R5 – ODD 1.a), mais aussi avec pour objectif premier de permettre que la poursuite des ambitions précitées repose sur des données fiables (ODD 17.18) ;
2. en complément, l'instauration progressive d'une gouvernance environnementale (R7) au niveau des autorités communales, qui en sont un acteur-clé, afin que soient de plus en plus systématiquement prises en compte les préoccupations de conservation et de protection de l'environnement dans les politiques locales, et que, comme indiqué dans l'outcome, les populations puissent évoluer dans un cadre de vie sain et résilient.

Enfin, à des fins d'exemplarité, le recours aux énergies renouvelables se trouve en filigrane dans toutes les opérations de sécurisation énergétique des administrations communales béninoises (laquelle est comprise dans le R1 dédié à l'efficacité des administrations locales).

Outcome commun à l'intérieur d'un Programme commun

Comme expliqué en annexe 7, pour des questions d'efficience, l'UVCW et Brulocalis, quoiqu'en Programme commun, se répartissent la responsabilité de la mise en œuvre en fonction du nombre de leurs communes membres actives sur le pays et développent des stratégies opérationnelles quelque peu différentes, car répondant à la réalité propre de leur région (respectivement Wallonie et Région de Bruxelles-Capitale) et de ces pays. C'est ainsi que l'outcome Bénin ne concerne, dans sa mise en œuvre, que des partenariats entre communes wallonnes et béninoises, et n'est donc pas, au sens strict, commun à l'UVCW et Brulocalis.

Cependant, les échanges et partages de pratiques entre pays partenaires, au sein du Programme commun, sont réels :

1. en termes de processus : les nouvelles méthodes collaboratives testées au Bénin (de même qu'au Burkina Faso), saluées et encouragées par l'évaluation externe sont, lorsque cela est pertinent, progressivement exploitées par Brulocalis et adaptées à la

situation spécifique des pays partenaires qu'elle suit plus particulièrement. Nous pensons ici notamment à l'approche expérimentée dès 2014 au Bénin, plus collective et dont le pilotage s'est peu à peu déplacé vers les institutions locales partenaires. Et de tels effets sont prévus de se poursuivre à l'avenir ;

2. au niveau sectoriel également : du fait que les pays partenaires d'Afrique de l'Ouest et centrale suivent logiquement des étapes de développement similaires (gestion de l'état civil, foncière, fiscale, des ressources humaines, etc.), il apparaît clairement que les outcomes sur ces pays, de même que certains résultats, sont convergents (citons à titre d'exemple le R5 Bénin et le R1 Sénégal dédiés à la mobilisation des ressources financières). L'UVCW et Brulocalis assurent donc les transpositions pertinentes inter pays des avancées engrangées, y compris au cours des programmations précédentes.

Outcome commun entre programmes distincts

NA

Complémentarités et synergies avec les interventions d'ENABEL

Des contacts rapprochés avec ENABEL ont été pris (siège de Bruxelles et de Cotonou) afin d'identifier conjointement de potentiels points d'intersection entre nos interventions respectives au Bénin.

Un intérêt partagé s'est ainsi porté sur la localisation des expériences pilotes qu'ENABEL entend mener en termes de structuration de la police municipale dans des communes partenaires du PCIC, et donc déjà renforcées en termes de gouvernance et de gestion de projets, et ainsi aptes à participer efficacement à ces opérations. C'est ainsi que la Commune de Tchaourou, partenaire du PCIC depuis une dizaine d'années, a été identifiée à cet effet.

L'UVCW s'est d'ores et déjà engagée à faciliter l'intervention d'ENABEL au besoin, à en diffuser les acquis le plus largement possible, et non seulement auprès de ses 13 autres communes partenaires béninoises mais aussi auprès d'institutions locales d'autres pays où ces acquis pourraient être aisément transposés (un intérêt à cet effet a déjà été exprimé par plusieurs communes burkinabè participant au PCIC).

De son côté, ENABEL suivra attentivement les travaux menés dans le PCIC en matière de gestion foncière, en ce compris la prise en compte de la problématique des populations nomades (LNOB).

Une convention entre nos deux organisations pourrait voir le jour en fonction du déroulement des travaux.

Description de l'outcome, des résultats et de la stratégie

Description des résultats prévus

Formulation de l'outcome ou du résultat

Outcome: D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC auront amélioré leurs **capacités organisationnelles et de gestion participative et transparente** de leurs **territoires**, ainsi que de leurs **ressources financières**, afin d'assurer durablement à tous les citoyens des **services de base** en prérequis à des services de proximité, dans un **cadre de vie sain et résilient**.

Indicator title: IOV 0.1. Cumul des moyennes mobiles, sur les 5 dernières années, du budget annuel des investissements sur fonds propres des communes du PCIC (à partir de 2022)

Indicator description

IOV 0.1. Cumul des moyennes mobiles, sur les 5 dernières années, du budget annuel des investissements sur fonds propres des communes du PCIC (à partir de 2022)

Baseline: 1579031

Target Year 3 – 31/12/2024: 1765038

Target Year 5 – 31/12/2026: 2113725

Formulation de l'outcome ou du résultat

Outcome: D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC auront amélioré leurs **capacités organisationnelles et de gestion participative et transparente** de leurs **territoires**, ainsi que de leurs **ressources financières**, afin d'assurer durablement à tous les citoyens des **services de base** en prérequis à des services de proximité, dans un **cadre de vie sain et résilient**.

Indicator title: IOV 0.2. Cumul des moyennes mobiles, sur les 5 dernières années, du budget annuel total des communes du PCIC (à partir de 2022)

Indicator description

IOV 0.2. Cumul des moyennes mobiles, sur les 5 dernières années, du budget annuel total des communes du PCIC (à partir de 2022)

Baseline: 4737094

Target Year 3 – 31/12/2024: 4855521

Target Year 5 – 31/12/2026: 4973948

Formulation de l'outcome ou du résultat

Efficacité: Résultat 1: D'ici 2026, les administrations des communes participant au PCIC évoluent dans un environnement de **bonne gouvernance, moderne et stable**, et offrent aux populations des **prestations de service public de qualité**.

Indicator title: IOV 1.1. Pourcentage moyen des agents des administrations communales du PCIC ayant, dans l'année, participé dans le cadre de leurs fonctions à un exercice d'évaluation croisée entre pairs

Indicator description

IOV 1.1. Pourcentage moyen des agents des administrations communales du PCIC ayant, dans l'année, participé dans le cadre de leurs fonctions à un exercice d'évaluation croisée entre pairs

Baseline: 0

Target Year 3 – 31/12/2024: 15

Target Year 5 – 31/12/2026: 30

Formulation de l'outcome ou du résultat

Efficacité: Résultat 1: D'ici 2026, les administrations des communes participant au PCIC évoluent dans un environnement de **bonne gouvernance, moderne et stable**, et offrent aux populations des **prestations de service public de qualité**.

Indicator title: IOV 1.2. Nombre de points d'amélioration proposés dans l'année par les usagers aux administrations communales bénéficiaires du PCIC

Indicator description

OV 1.2. Nombre de points d'amélioration proposés dans l'année par les usagers aux administrations communales bénéficiaires du PCIC

Baseline: 327

Target Year 3 – 31/12/2024: 191

Target Year 5 – 31/12/2026: 100

Formulation de l'outcome ou du résultat

Efficacité: Résultat 1: D'ici 2026, les administrations des communes participant au PCIC évoluent dans un environnement de **bonne gouvernance, moderne et stable**, et offrent aux populations des **prestations de service public de qualité**.

Indicator title: IOV 1.3. Nombre de ces points d'amélioration (I1.2) ayant été résolus dans la même année

Indicator description

IOV 1.3. Nombre de ces points d'amélioration (I1.2) ayant été résolus dans la même année

Baseline: 122

Target Year 3 – 31/12/2024: 96

Target Year 5 – 31/12/2026: 84

Formulation de l'outcome ou du résultat

Décision: Résultat 2 : D'ici 2026, les communes participant au PCIC disposent d'un système efficace et permanent de **veille** et de **participation citoyenne** pour faire face aux enjeux de leur développement, et qui intègrent de manière concertée les aspirations des populations.

Indicator title: IOV 2.1. Nombre annuel d'éléments issus de procès-verbaux de cadres de concertation locaux, recensés par le PCIC, soit non proposés à l'ordre du jour du conseil communal, soit proposés, mais non retenus

Indicator description

IOV 2.1. Nombre annuel (moyen pour l'ensemble des communes du PCIC) d'éléments issus de procès-verbaux de cadres de concertation locaux, recensés par le PCIC (incluant ou non l'institution communale), soit non proposés à l'ordre du jour du conseil communal, soit proposés, mais non retenus

Baseline: 41

Target Year 3 – 31/12/2024: 32

Target Year 5 – 31/12/2026: 27

Formulation de l'outcome ou du résultat

Décision: Résultat 2 : D'ici 2026, les communes participant au PCIC disposent d'un système efficace et permanent de **veille** et de **participation citoyenne** pour faire face aux enjeux de leur développement, et qui intègrent de manière concertée les aspirations des populations.

Indicator title: IOV 2.2. Nombre annuel (moyen pour l'ensemble des communes du PCIC) de sessions des cadres de concertation locaux recensés par les acteurs du PCIC

Indicator description

IOV 2.2. Nombre annuel (moyen pour l'ensemble des communes du PCIC) de sessions des cadres de concertation locaux recensés par les acteurs du PCIC

Baseline: 10

Target Year 3 – 31/12/2024: 14

Target Year 5 – 31/12/2026: 17

Formulation de l'outcome ou du résultat

Identité: Résultat 3 : D'ici 2026, une proportion toujours croissante des populations des communes participant au PCIC, tendant vers les 100%, disposent d'une **identité juridique sécurisée** et bénéficient pleinement de leurs **droits de citoyens**, conformément aux nouvelles orientations nationales en matière d'état civil.

Indicator title: IOV 3.1. Proportion moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC des naissances déclarées en zones rurales dans le total des déclarations de naissance

Indicator description

IOV 3.1. Proportion moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC des naissances déclarées en zones rurales dans le total des déclarations de naissance

Baseline: 44

Target Year 3 – 31/12/2024: 55

Target Year 5 – 31/12/2026: 63

Formulation de l'outcome ou du résultat

Identité: Résultat 3 : D'ici 2026, une proportion toujours croissante des populations des communes participant au PCIC, tendant vers les 100%, disposent d'une **identité juridique sécurisée** et bénéficient pleinement de leurs **droits de citoyens**, conformément aux nouvelles orientations nationales en matière d'état civil.

Indicator title: IOV 3.2. Proportion moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC des naissances de filles déclarées en zones rurales dans le total des déclarations de naissances en zones rurales

Indicator description

IOV 3.2. Proportion moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC des naissances de filles déclarées en zones rurales dans le total des déclarations de naissances en zones rurales

Baseline: 41

Target Year 3 – 31/12/2024: 45

Target Year 5 – 31/12/2026: 48

Formulation de l'outcome ou du résultat

Identité: Résultat 3 : D'ici 2026, une proportion toujours croissante des populations des communes participant au PCIC, tendant vers

les 100%, disposent d'une **identité juridique sécurisée** et bénéficient pleinement de leurs **droits de citoyens**, conformément aux nouvelles orientations nationales en matière d'état civil.

Indicator title: IOV 3.3 Proportion des régularisations de naissances de filles en zones rurales dans le total de l'année des régularisations de déclarations de naissance en zones rurales

Indicator description

IOV 3.3 Proportion des régularisations de naissances de filles en zones rurales dans le total de l'année des régularisations de déclarations de naissance en zones rurales

Baseline: 34,61

Target Year 3 – 31/12/2024: 42,75

Target Year 5 – 31/12/2026: 49,77

Formulation de l'outcome ou du résultat

Propriété: Résultat 4: D'ici 2026, une part progressive, tendant vers au moins 50% (en moyenne pour l'ensemble des communes participant au PCIC), des **droits fonciers** sont **confirmés** et **reconnus** à partir des documents de présomption de propriété.

Indicator title: IOV 4.1. Nombre des parcelles loties pour l'ensemble des communes du PCIC (au 31 décembre de l'année)

Indicator description

IOV 4.1. Nombre des parcelles loties pour l'ensemble des communes du PCIC (au 31 décembre de l'année)

Baseline: 89419

Target Year 3 – 31/12/2024: 134118

Target Year 5 – 31/12/2026: 194923

Formulation de l'outcome ou du résultat

Propriété: Résultat 4: D'ici 2026, une part progressive, tendant vers au moins 50% (en moyenne pour l'ensemble des communes participant au PCIC), des **droits fonciers** sont **confirmés** et **reconnus** à partir des documents de présomption de propriété.

Indicator title: IOV 4.2. Moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC de la proportion du territoire urbain et autre territoire loti effectivement couvert par le registre foncier (au 31 décembre de l'année)

Indicator description

IOV 4.2. Moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC de la proportion du territoire urbain et autre territoire loti effectivement couvert par le registre foncier (au 31 décembre de l'année)

Baseline: 41,49

Target Year 3 – 31/12/2024: 54,52

Target Year 5 – 31/12/2026: 64,92

Formulation de l'outcome ou du résultat

Propriété: Résultat 4: D'ici 2026, une part progressive, tendant vers au moins 50% (en moyenne pour l'ensemble des communes participant au PCIC), des **droits fonciers** sont **confirmés** et **reconnus** à partir des documents de présomption de propriété.

Indicator title: IOV 4.3. Moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC du retard maximal d'actualisation de la base de données du registre foncier (en semaines, au 31 décembre de l'année)

Indicator description

IOV 4.3. Moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC du retard maximal d'actualisation de la base de données du registre foncier (en semaines, au 31 décembre de l'année)

Baseline: 10,29

Target Year 3 – 31/12/2024: 6,64

Target Year 5 – 31/12/2026: 2,93

Formulation de l'outcome ou du résultat

Propriété: Résultat 4: D'ici 2026, une part progressive, tendant vers au moins 50% (en moyenne pour l'ensemble des communes participant au PCIC), des **droits fonciers** sont **confirmés** et **reconnus** à partir des documents de présomption de propriété.

Indicator title: IOV 4.4. Nombre total, pour l'ensemble des communes du PCIC, des documents de présomption, ou de reconnaissance, de propriété émis dans l'année

Indicator description

IOV 4.4. Nombre total, pour l'ensemble des communes du PCIC, des documents de présomption, ou de reconnaissance, de propriété émis dans l'année

Baseline: 13757

Target Year 3 – 31/12/2024: 24239

Target Year 5 – 31/12/2026: 22928

Formulation de l'outcome ou du résultat

Ressource: Résultat 5 : D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' **optimisation** et de **pérennisation** de la **mobilisation des ressources financières** endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.

Indicator title: IOV 5.1. Nombre annuel de bulletins d'impôt foncier émis dans l'ensemble des communes du PCIC

Indicator description

IOV 5.1. Nombre annuel de bulletins d'impôt foncier émis dans l'ensemble des communes du PCIC

Baseline: 66976

Target Year 3 – 31/12/2024: 80110

Target Year 5 – 31/12/2026: 95672

Formulation de l'outcome ou du résultat

Ressource: Résultat 5 : D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' **optimisation** et de **pérennisation** de la **mobilisation des ressources financières** endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.

Indicator title: IOV 5.2. Nombre annuel de bulletins d'impôt hors-foncier émis dans l'ensemble des communes du PCIC

Indicator description

IOV 5.2. Nombre annuel de bulletins d'impôt hors-foncier émis dans l'ensemble des communes du PCIC

Baseline: 12726

Target Year 3 – 31/12/2024: 16399

Target Year 5 – 31/12/2026: 20371

Formulation de l'outcome ou du résultat

Ressource: Résultat 5 : D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' **optimisation** et de **pérennisation** de la **mobilisation des ressources financières** endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.

Indicator title: IOV 5.3. Nombre annuel de bulletins de taxe et de redevance émis dans l'ensemble des communes du PCIC

Indicator description

IOV 5.3. Nombre annuel de bulletins de taxe et de redevance émis dans l'ensemble des communes du PCIC

Baseline: 66941

Target Year 3 – 31/12/2024: 75404

Target Year 5 – 31/12/2026: 90206

Formulation de l'outcome ou du résultat

Ressource: Résultat 5 : D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' **optimisation** et de **pérennisation** de la **mobilisation des ressources financières** endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.

Indicator title: IOV 5.4. Nombre annuel de bulletins d'impôt foncier émis (dans l'ensemble des communes du PCIC) ayant fait l'objet d'un recouvrement

Indicator description

IOV 5.4. Nombre annuel de bulletins d'impôt foncier émis (dans l'ensemble des communes du PCIC) ayant fait l'objet d'un recouvrement

Baseline: 19744

Target Year 3 – 31/12/2024: 27420

Target Year 5 – 31/12/2026: 39890

Formulation de l'outcome ou du résultat

Ressource: Résultat 5 : D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' **optimisation** et de **pérennisation** de la **mobilisation des ressources financières** endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.

Indicator title: IOV 5.5. Nombre annuel de bulletins d'impôt hors-foncier émis (dans l'ensemble des communes du PCIC) ayant fait l'objet d'un recouvrement

Indicator description

IOV 5.5. Nombre annuel de bulletins d'impôt hors-foncier émis (dans l'ensemble des communes du PCIC) ayant fait l'objet d'un recouvrement

Baseline: 8853

Target Year 3 – 31/12/2024: 11707

Target Year 5 – 31/12/2026: 15975

Formulation de l'outcome ou du résultat

Ressource: Résultat 5 : D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' **optimisation** et de **pérennisation** de la **mobilisation des ressources financières** endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.

Indicator title: IOV 5.6. Nombre annuel de bulletins de taxe et de redevance émis (dans l'ensemble des communes du PCIC) ayant fait l'objet d'un recouvrement

Indicator description

IOV 5.6. Nombre annuel de bulletins de taxe et de redevance émis (dans l'ensemble des communes du PCIC) ayant fait l'objet d'un recouvrement

Baseline: 41424

Target Year 3 – 31/12/2024: 54822

Target Year 5 – 31/12/2026: 72635

Formulation de l'outcome ou du résultat

Ressource: Résultat 5 : D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' **optimisation** et de **pérennisation** de la **mobilisation des ressources financières** endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.

Indicator title: IOV 5.7. Recettes annuelles au titre d'impôt foncier, toutes communes du PCIC confondue

Indicator description

IOV 5.7. Recettes annuelles au titre d'impôt foncier, toutes communes du PCIC confondue

Baseline: 413581

Target Year 3 – 31/12/2024: 492348

Target Year 5 – 31/12/2026: 627335

Formulation de l'outcome ou du résultat

Ressource: Résultat 5 : D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' **optimisation** et de **pérennisation** de la **mobilisation des ressources financières** endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.

Indicator title: IOV 5.8. Recettes annuelles au titre d'impôt hors-foncier, toutes communes du PCIC confondues

Indicator description

IOV 5.8. Recettes annuelles au titre d'impôt hors-foncier, toutes communes du PCIC confondues

Baseline: 2468775

Target Year 3 – 31/12/2024: 2673130

Target Year 5 – 31/12/2026: 3018652

Formulation de l'outcome ou du résultat

Ressource: Résultat 5 : D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' **optimisation** et de **pérennisation** de la **mobilisation des ressources financières** endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.

Indicator title: IOV 5.9. Recettes annuelles au titre de taxes et redevances, toutes communes du PCIC confondues

Indicator description

IOV 5.9. Recettes annuelles au titre de taxes et redevances, toutes communes du PCIC confondues

Baseline: 2450310

Target Year 3 – 31/12/2024: 2745228

Target Year 5 – 31/12/2026: 3546680

Formulation de l'outcome ou du résultat

Ressource: Résultat 5 : D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' **optimisation** et de **pérennisation** de la **mobilisation des ressources financières** endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.

Indicator title: IOV 5.10. Pourcentage annuel moyen d'augmentation des recettes au titre d'impôt foncier dans les communes du PCIC

Indicator description

IOV 5.10. Pourcentage annuel moyen d'augmentation des recettes au titre d'impôt foncier dans les communes du PCIC

Baseline: 11,55

Target Year 3 – 31/12/2024: 12,03

Target Year 5 – 31/12/2026: 23,35

Formulation de l'outcome ou du résultat

Ressource: Résultat 5 : D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' **optimisation** et de **pérennisation** de la **mobilisation des ressources financières** endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.

Indicator title: IOV 5.11. Pourcentage annuel d'augmentation moyen des recettes au titre d'impôt hors-foncier dans les communes du PCIC

Indicator description

IOV 5.11. Pourcentage annuel d'augmentation moyen des recettes au titre d'impôt hors-foncier dans les communes du PCIC

Baseline: 18,03

Target Year 3 – 31/12/2024: 10,36

Target Year 5 – 31/12/2026: 16,09

Formulation de l'outcome ou du résultat

Ressource: Résultat 5 : D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' **optimisation** et de **pérennisation** de la **mobilisation des ressources financières** endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.

Indicator title: IOV 5.12. Pourcentage annuel d'augmentation moyen des recettes au titre de taxes et redevances dans les communes du PCIC

Indicator description

IOV 5.12. Pourcentage annuel d'augmentation moyen des recettes au titre de taxes et redevances dans les communes du PCIC

Baseline: 15,25

Target Year 3 – 31/12/2024: 16,98

Target Year 5 – 31/12/2026: 18,68

Formulation de l'outcome ou du résultat

Suivi: Résultat 6 : D'ici 2026, les communes participant au PCIC maîtrisent des **dispositifs concertés** et **outils de suivi-évaluation de leurs politiques**, en soutien à la prise de décision, et développent des outils de communication, prioritairement à l'attention des publics les plus enclavés et vulnérables.

Indicator title: IOV 6.1. Délai moyen pour l'ensemble des communes du PCIC du retard moyen de tenue des sessions d'évaluation

périodique de l'année du plan de développement communal

Indicator description

IOV 6.1. Délai moyen (en semaines) pour l'ensemble des communes du PCIC du retard moyen de tenue des sessions d'évaluation périodique de l'année du plan de développement communal

Baseline: 4,29

Target Year 3 – 31/12/2024: 2,21

Target Year 5 – 31/12/2026: 0,71

Formulation de l'outcome ou du résultat

Suivi: Résultat 6 : D'ici 2026, les communes participant au PCIC maîtrisent des **dispositifs concertés** et **outils de suivi-évaluation de leurs politiques**, en soutien à la prise de décision, et développent des outils de communication, prioritairement à l'attention des publics les plus enclavés et vulnérables.

Indicator title: IOV 6.2. Nombre total pour l'ensemble des communes du PCIC des personnes, par sexe, destinataires directes des actions de communication vulgarisées (structurées) ayant trait au plan de développement communal et à son exécution

Indicator description

IOV 6.2. Nombre total pour l'ensemble des communes du PCIC des personnes, par sexe, destinataires directes des actions de communication vulgarisées (structurées) ayant trait au plan de développement communal et à son exécution

Baseline: 4787 hommes - 3124 femmes

Target Year 3 – 31/12/2024: 6442 hommes - 4379 femmes

Target Year 5 – 31/12/2026: 9473 hommes - 7557 femmes

Formulation de l'outcome ou du résultat

Suivi: Résultat 6 : D'ici 2026, les communes participant au PCIC maîtrisent des **dispositifs concertés** et **outils de suivi-évaluation de leurs politiques**, en soutien à la prise de décision, et développent des outils de communication, prioritairement à l'attention des publics les plus enclavés et vulnérables.

Indicator title: IOV 6.3. Nombre estimé total pour l'ensemble des communes du PCIC des personnes, par sexe, indirectement touchées par les actions de communication vulgarisée (structurées) ayant trait au plan de développement communal et à son exécution

Indicator description

IOV 6.3. Nombre estimé total pour l'ensemble des communes du PCIC des personnes, par sexe, indirectement touchées par les actions de communication vulgarisée (structurées) ayant trait au plan de développement communal et à son exécution

Baseline: 60650 hommes - 54162 femmes

Target Year 3 – 31/12/2024: 91320 hommes - 76644 femmes

Target Year 5 – 31/12/2026: 125826 hommes - 104479 femmes

Formulation de l'outcome ou du résultat

Territoire: Résultat 7: D'ici 2026, les communes participant au PCIC ont élaboré des instruments de **développement économique et social local durable**, respectueux de l'environnement, et d'une **affectation plus harmonieuse de l'espace**, gage d'une **cohésion sociale et territoriale**, en cohérence avec les orientations politiques nationales.

Indicator title: IOV 7.1. Nombre total, toutes communes du PCIC confondues, de recommandations prises en compte associées au schéma directeur

Indicator description

IOV 7.1. Nombre total, toutes communes du PCIC confondues, de recommandations prises en compte associées au schéma directeur

Baseline: 97

Target Year 3 – 31/12/2024: 173

Target Year 5 – 31/12/2026: 182

Formulation de l'outcome ou du résultat

Territoire: Résultat 7: D'ici 2026, les communes participant au PCIC ont élaboré des instruments de **développement économique et social local durable**, respectueux de l'environnement, et d'une **affectation plus harmonieuse de l'espace**, gage d'une **cohésion sociale et territoriale**, en cohérence avec les orientations politiques nationales.

Indicator title: IOV 7.2. Proportion moyenne, toutes communes du PCIC confondues, des recommandations prises en compte dans le total des recommandations associées au schéma directeur

Indicator description

IOV 7.2. Proportion moyenne, toutes communes du PCIC confondues, des recommandations prises en compte dans le total des recommandations associées au schéma directeur

Baseline: 5,35

Target Year 3 – 31/12/2024: 17,05

Target Year 5 – 31/12/2026: 27,46

Formulation de l'outcome ou du résultat

Changement: Résultat 8: D'ici 2026, une part mesurable des habitants et autres acteurs des communes participant au PCIC se familiarisent avec les **principes fondamentaux d'ouverture, de solidarité, de respect et d'acceptation mutuels**, et adoptent des **comportements positifs** favorables aux changements souhaités en termes de fréquentation de l'administration communale, d'exercice de leurs droits et du respect de leurs obligations.

Indicator title: IOV 8.1. Nombre de (types de) résolutions spécifiques établies et promues par l'ensemble des Communes du PCIC sous le signe du développement durable auxquelles les citoyens sont invités à adhérer spontanément

Indicator description

IOV 8.1. Nombre de (types de) résolutions spécifiques établies et promues par l'ensemble des Communes du PCIC sous le signe du développement durable auxquelles les citoyens sont invités à adhérer spontanément, en lien avec les 7 premiers Résultats du Programme, ainsi qu'avec d'autres aspects encore de la vie communale non directement abordés par le PCIC.

Baseline: 58

Target Year 3 – 31/12/2024: 146

Target Year 5 – 31/12/2026: 238

Formulation de l'outcome ou du résultat

Changement: Résultat 8: D'ici 2026, une part mesurable des habitants et autres acteurs des communes participant au PCIC se familiarisent avec les **principes fondamentaux d'ouverture, de solidarité, de respect et d'acceptation mutuels**, et adoptent des **comportements positifs** favorables aux changements souhaités en termes de fréquentation de l'administration communale, d'exercice de leurs droits et du respect de leurs obligations.

Indicator title: IOV 8.2. Total annuel du nombre de résolutions individuelles (garanties) prises, tous types de résolution et toutes communes du PCIC confondues

Indicator description

IOV 8.2. Total annuel du nombre de résolutions individuelles (garanties) prises, tous types de résolution et toutes communes du PCIC confondues

Baseline: 0

Target Year 3 – 31/12/2024: 2000

Target Year 5 – 31/12/2026: 7000

Formulation de l'outcome ou du résultat

Changement: Résultat 8: D'ici 2026, une part mesurable des habitants et autres acteurs des communes participant au PCIC se familiarisent avec les **principes fondamentaux d'ouverture, de solidarité, de respect et d'acceptation mutuels**, et adoptent des **comportements positifs** favorables aux changements souhaités en termes de fréquentation de l'administration communale, d'exercice de leurs droits et du respect de leurs obligations.

Indicator title: IOV 8.3. Nombre annuel total, toutes communes du PCIC confondues, de visites des bureaux de l'administration recensées par le système de guichet unique

Indicator description

IOV 8.3. Nombre annuel total, toutes communes du PCIC confondues, de visites des bureaux de l'administration recensées par le système de guichet unique

Baseline: 112000

Target Year 3 – 31/12/2024: 140000

Target Year 5 – 31/12/2026: 210000

Activités, groupes-cibles et bénéficiaires

Typologie des activités

R1

- Diagnostics/audits et mise en œuvre des recommandations, y compris en matière de sécurité
- Elaboration/actualisation des manuels de procédures
- Formation des agents, des élus et autres acteurs locaux pertinents
- (Poursuite de l') équipement des services centraux et des structures communales de proximité
- Mise en corrélation des bases de données communales
- Organisation générale de la GRH
- Publicité de l'organisation des services

R2

- Plaidoyers
- Définition/révision des stratégies locales dans les divers domaines de compétences et opérationnalisation
- Mise sur pied de cadres de concertation
- Modernisation du processus de reddition de comptes

R3

- Registres d'état civil: état des lieux, remise en état, archivage
- Opérationnalisation des centres secondaires d'état civil
- Suivi de l'actualisation des bases de données d'état civil

R4

- Registres fonciers: cartographies, mise sur pied des bases de données et du système d'exploitation, mises à jour

R5

- Elaboration/actualisation de plans stratégiques communaux de mobilisation des ressources
- Organisation générale du système de recouvrement
- (Poursuite de l') opérationnalisation/extension du guichet unique
- Opérationnalisation de la gestion des matières

R6

- Vulgarisation du Plan de développement communal
- Développement de dispositifs et outils de suivi-évaluation

R7

- Organisation de l'adressage et de panneautage
- Elaboration et application des Schémas directeurs d'aménagement des communes, des Plans d'affectation des sols et des Plans de développement urbain, en intégrant les principes d'un développement durable
- Définition d'une stratégie et organisation communales de base en matière environnementale
- Expérience pilote de soutien à une exploitation vertueuse du patrimoine naturel et culturel

R8

- Elaboration/révision et mise en œuvre des stratégies de communication/sensibilisation
- Organisation de la mutualisation des pratiques et de la dissémination des acquis

Groupe(s)-cible(s)

Directement: les élus et agents communaux concernés par les secteurs d'intervention dans les 14 communes béninoises bénéficiaires

(18% du total nat):

- o 1.865 hommes;

- o 273 femmes.

Indirectement, dans le cadre de MSPs:

- o les partenaires locaux des communes (OSC, institutions publiques et organisations privées), en soutien à l'atteinte de l'outcome et à la ToC locale;

- o les autorités de tutelle, du fait que le développement de l'administration locale les amène à faire évoluer leurs pratiques.

Bénéficiaires

L'ensemble des citoyens de ces 14 communes, estimé à :

- 766.101 hommes ;

- 810.723 femmes.

Soit un total de 1.576.824 citoyens (source : Institut national de la Statistique et de l'Analyse économique Bénin - RGPH 4 – juin 2015 (<https://insae.bj/images/docs/insae-statistiques/demographiques/population/Resultats%20definitifs%20RGPH4.pdf>))

Titre de l'annexe de référence : Annexe 1 - Toc Bénin - PPA 2022-2026

Titre de l'annexe de référence : Annexe 2 - Analyse des risques Bénin - PPA 2022-2026

Description des tâches entre ACNG associés

Non applicable – cf. nos explications à la partie II.B.8

Description de la Pertinence

1. Positionnement de l'outcome par rapport aux politiques :

a. locales

L'outcome répond aux **besoins et attentes**:

- o des **institutions publiques locales partenaires**, et, à ce titre, s'inscrit dans **leurs Plans de développement communaux**: le renforcement de leurs capacités à maîtriser leur territoire est en effet un préalable important à toute ambition d'autonomie financière et à la mise en œuvre de toute politique publique de proximité ;
- o des **populations béninoises** : en effet, l'accès des populations aux biens et services de base, en ce compris la citoyenneté, dépend intrinsèquement de l'existence d'autorités locales compétentes et fait partie intégrante de la lutte contre la pauvreté endémique au Bénin.

b. nationales

Du côté béninois, l'outcome du Programme de CIC rejoint le 1^{er} des 3 piliers du **Programme d'action gouvernemental (PAG)** 2016-2021, à savoir « Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance ».

c. internationales

- o Dans la lignée de l'**ODD 16**, le Programme de CIC au Bénin vise à soutenir au niveau local une bonne gouvernance garante des droits humains (dont les droits de la femme et de l'enfant), en interaction constructive avec une société civile vectrice de changement social inclusif et durable. Il contribue plus spécifiquement aux cibles suivantes de l'ODD 16 :
- o **16.6** : Institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux (R1) ;
- o **16.7** : Dynamisme, ouverture, participation et représentation à tous les niveaux dans la prise de décisions (R2 et R6) ;
- o **16.9** : Identité juridique (R3).

Ce faisant, comme expliqué aux points II.B.7 et II.B.8, il impacte aussi positivement les ODD et cibles :

- o **1.a** : Mobilisation des ressources (R5) ;

- **1.4** : Accès aux services de base (R1) et à la propriété pour tous (R4) ;
- **4.7** : Education en faveur de modes de vie durables (R8) ;
- **11.6** : Réduction de l'impact environnemental négatif des villes (R7) ;
- **17.18** : Données de qualité (R3, R4, R5 et R7).

Enfin, l'outcome est aligné avec la **Programmation conjointe 2014-2020 de l'UE** au Bénin^[1] dont un des trois secteurs d'intervention concerne « L'appui à la bonne gouvernance pour le développement ». L'OS 3 de ce secteur (Déconcentration et décentralisation) se décline en effet en 2 résultats :

- Amélioration de la reddition de comptes et des performances de gestion communale ;
- Renforcement des ressources financières et humaines au niveau communal.

2. Lien avec la ToC

La pertinence de la ToC repose sur celle de l'outcome, qui en est l'élément central.

3. Intégration du thème transversal genre

Comme expliqué aux Chapitres II.B.7 et II.B.8, le PCIC approche la question du genre par une approche *mainstream*, en œuvrant directement au respect des droits de **tous** les citoyens, que toute mission de service public digne de ce nom se doit de garantir, avec, en conséquence, une attention particulière portée aux plus vulnérables, dont les femmes. A un horizon de 5 ans, cette préoccupation se reflète dans 2 résultats :

- le **R3**, dédié à la **généralisation de l'identité juridique**, en particulier au bénéfice des femmes et des filles. Deux IOV ont été prévus à cet effet, avec un focus sur les zones rurales, qui sont celles où se trouvent le plus freiné, pour des raisons culturelles et socio-économiques, l'accès des femmes à ce droit fondamental (IOV 3.2 et 3.3) ;
- le **R6**, dédié au **suivi-évaluation des politiques publiques locales**, afin de s'assurer que les femmes seront bien impliquées dans les sessions d'information/évaluation organisées par la commune autour de l'exécution de son plan communal de développement (IOV 6.2 et 6.3).

A noter qu'il a été convenu avec les communes béninoises que même s'ils seraient hautement souhaitables sur le principe, des IOV générés relatifs à la reconnaissance des propriétés foncières (R4) ne seraient pas encore pertinents, du fait d'un contexte de production agricole (familial), traditionnel et culturel encore peu ouvert à cette évolution. Mais une évolution positive en la matière sera recherchée, notamment via les travaux du R8, lié à la stimulation de changements comportementaux et sociétaux, qui, de façon générale, vient en renfort transversal à toute la démarche liée à l'égalité des genres.

4. Intégration du thème transversal de la protection de l'environnement et des ressources naturelles

Comme expliqué aux Chapitres II.B.7 et II.B.8, l'outcome :

- vise en son **R7** à progressivement instaurer une **gouvernance environnementale** au niveau des autorités communales, qui en sont un acteur-clé, afin que soient de plus en plus systématiquement prises en compte les préoccupations de conservation et de protection de l'environnement dans les politiques locales, notamment l'aménagement du territoire, en les conciliant avec les impératifs sociaux, économiques et culturels ;
- contribue en son **R2** à **réduire le phénomène**, néfaste pour l'environnement, **de l'accaparement des terres**, en **sécurisant** une part croissante des droits fonciers ;
- oeuvrera au travers de son **R8** à faire évoluer les mentalités citoyennes vers une **meilleure connaissance et acceptation des défis climatiques et environnementaux**, en ce compris la préservation des ressources naturelles, voire à un engagement individuel de les relever.

5. Continuité de l'outcome

- D'une part, le planning stratégique global sur 5 ans, élaboré à l'entame de la phase 2017-2021 et directement issu de la ToC, avec pour but d'organiser un phasage temporel logique du développement de base de l'institution communale, a constitué un excellent fil conducteur, qui n'a dû qu'être peu retouché à l'occasion des planifications opérationnelles bisannuelles. Le renforcement organisationnel pour un fonctionnement collectif de l'ensemble des commune (voir II.G.2.3, II.G.3.4 et II.G.4.2) se poursuivra lui aussi, dans le respect des capacités et ambitions des uns et des autres. l'accent étant désormais mis sur le rôle majeur des piliers politique et société civile, ainsi que sur la préservation de l'environnement dans un contexte de développement local sujet aux aléas des changements climatiques

Mais par manque de temps et surtout de budget, l'ensemble des plans opérationnels découlant de ce planning stratégique n'ont pu être mis en œuvre ; il importe donc de **poursuivre la mise en application de ses orientations initiales**, même si d'autres volets, notamment l'aménagement du territoire, sont venus compléter l'outcome, et que certaines activités initialement prévues risquent d'être

approchées différemment. L'UVCW n'annonçait d'ailleurs pas autre chose dans son dossier d'agrément, à savoir que les travaux qui nous occupent et qui sont le passage obligé pour le développement des services locaux de base aux citoyens devraient en toute probabilité se poursuivre au-delà d'une 1^{ère} phase quinquennale.

d'autre part, l'arrivée d'une nouvelle commune bénéficiaire dans le PCIC (Za-Kpota) nécessite que restent abordées par l'outcome les **étapes de développement communal** par lesquelles sont déjà passées les autres. Ceci explique que le Chapitre II.C.3 reprenne, à titre de « rattrapage », certaines activités-types déjà en cours de mise en œuvre ou largement réalisées par les autres communes durant la phase 2017-2021.

6. Contribution de l'outcome par rapport aux CSC :

a. au niveau géographique

Comme on le voit directement, tant l'outcome que la **cible 1 (Gouvernance)** du CSC Bénin (auquel il est rattaché à titre principal) traitent tous deux de l'efficacité et de la transparence des institutions, en particulier locales, et sont calqués sur l'ODD 16.

b. au niveau thématique

L'outcome contribue directement et intrinsèquement, comme on le comprendra, aux **cibles 1 et 2 du CSC thématique Villes durables**, qui traitent respectivement de la co-crédation de la ville durable et du renforcement des capacités des acteurs locaux, dont les autorités locales sont un pilier.

Description de la Cohérence

1. Particularités de l'outcome

De façon générale, l'UVCW et les communes belges qui l'entourent sont les seuls acteurs qui collaborent durablement (parfois depuis plus de 10 ans) avec les 14 municipalités béninoises bénéficiaires à les **renforcer structurellement** dans leurs capacités organisationnelles, de gestion et financières dans les domaines fondateurs de la mission communale.

2. Complémentarités éventuelles de l'outcome par rapport aux activités d'autres acteurs

D'une identification fine, très récente, des acteurs présents sur ces 14 territoires, nous avons toutefois pu principalement en déduire que l'outcome s'inscrit en complémentarité :

a. au niveau de la Coopération belge :

- bilatérale : avec les projets d'Enabel en matière de sécurité publique (Commune de Tchaourou – v. chapitre II.B.8)
- décentralisée : avec plusieurs ACNG du CSC Villes durables actives dans les mêmes zones géographiques, à savoir la VVSG (en particulier Commune de Bohicon), le COTA et Echo Communications (v. chapitre II.G.8) ;

b. au niveau international :

- ■ avec GIZ, en son axe d'intervention « Décentralisation et développement communal », mais qui se déploie lui exclusivement en partenariat avec des institutions nationales (Bohicon, Tanguiéta, Bembereke) ;
- avec Plan International (Banté, Bohicon, Cové, Djidja, Natitingou) et avec l'Unicef (Bembereke, Djidja), sur la question de la protection des droits des enfants (au travers de l'identité juridique) ;
- avec la Coopération suisse (Bembereke), en matière de bonne gouvernance.

Cette identification sera encore précisée dès le démarrage de la phase 2022-2026, dans le cadre des MSPs qui sont recherchés avec les partenaires locaux des communes (OSC, institutions publiques et organisations privées), en soutien à la mise en œuvre des ToC locales ; d'autres complémentarités, au niveau strictement local, devraient, naturellement, se dessiner.

3. Lien entre la cohérence de l'outcome et la ToC

Tant la vision du Programme à 10 ans que l'outcome qui en découle ont été définis par les communes y participant et sont centraux dans la Théorie collective du Changement (v. annexe 1). La stratégie d'autonomisation des communes bénéficiaires (transparaissant dans l'outcome) est renforcée par le principe de déclinaison de cette ToC à l'échelle locale, obligeant donc à l'intégration des complémentarités qui s'imposent à ce niveau.

4. Cohérence de l'outcome par rapport à d'autres activités de l'organisation

Enfin, l'outcome Bénin se veut une réponse aux défis des processus de décentralisation, qui se posent en de nombreux endroits du monde, et s'inscrit directement dans l'**objectif stratégique 7 (OS7) du Plan stratégique transversal de l'UVCW** : « *Renforcer les moyens d'actions internationaux des pouvoirs locaux wallons à soutenir des développements démocratiques et durables depuis l'échelle locale* ». Rappelons que l'UVCW est l'association représentative des 262 municipalités wallonnes, qui a pour mission première de défendre les intérêts des pouvoirs locaux, en Belgique et au-delà des frontières. Au fil des années, le conseil, la formation et la communication ont amplifié l'action de l'Union au service de ses membres et de ses partenaires, en Europe et dans le monde (v. également annexe 10).

Description de l'Efficacité

1. Caractère réaliste et réalisable de l'outcome, en lien avec la ToC

Notons tout d'abord que l'outcome s'inscrivant dans la droite ligne des précédents, et ce depuis 2008, l'expérience a démontré que les activités-types qui lui viennent en soutien sont de nature, dès lors qu'elles suivent un phasage conforme à la ToC, à favoriser l'atteinte des résultats (v. chapitre II.G.1, §5).

Si des changements plus ambitieux sont ultimement visés (et concernent la sphère d'intérêt), l'outcome s'est lui construit sur base de « **changements intermédiaires** », qui se sont traduits en résultats attendus à 5 ans et concernent essentiellement la sphère de contrôle et d'influence, même s'il est attendu que s'installe une évolution progressive des mentalités et des comportements à la faveur d'une forte stratégie de sensibilisation (sous le R8), à l'intention de la sphère d'intérêt. Cette stratégie était par ailleurs, dans une certaine mesure, déjà prévue de se déployer dans le cadre des dernières phases du planning stratégique global 2017-2021, qui n'ont pas pu être mises en œuvre, notamment faute de budgets suffisants (v. chapitre II.G.1, §5).

Quant au renforcement de capacités elles-mêmes, l'outcome fait preuve de réalisme en se limitant notamment à la prestation de **services de base en prérequis à des services de proximité**, ces derniers (assainissement, éducation de base, etc.) étant trop coûteux que pour pouvoir être abordés sans une meilleure autonomie financière. C'est à ce niveau qu'il sera attendu d'obtenir préalablement des effets secondaires très significatifs du PCIC 2022-2026, notamment en termes de recettes communales, avant de pouvoir prétendre à des avancées sur ces services de proximité (v. annexe 1 - ToC). Pour la même raison, notre stratégie LNOB n'inclut pas à court terme la problématique de l'accès à un revenu pour tous, se concentrant à ce stade sur un accès généralisé aux services de base et sur l'équité fiscale : en effet, ce défi ne pourra réalistement être relevé de manière significative que quand les recettes communales futures permettront de soutenir structurellement un développement économique local.

2. Lien direct entre les résultats attendus et l'outcome

« D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC auront amélioré :

- « leurs **capacités organisationnelles et de gestion** » : **R1, R2, R6** ;
- « **participative et transparente** de leurs **territoires** » : **R1, R2, R6, R8** ;
- « ainsi que de leurs **ressources financières** » : **R1, R5, R8** ;
- « afin d'assurer durablement à tous les citoyens des **services de base** en prérequis à des services de proximité » : **R1, R3, R4, R8** ;
- « dans un **cadre de vie sain et résilient** » : **R1, R7, R8** .

3. Identification et utilisation des baselines

Ainsi que précisé dans la partie II.G.2.1 « Particularité de l'outcome », la **spécificité des acteurs** que réunit le PCIC permet par essence, si pas de manière décisive, mais au moins potentiellement, d'attribuer à ce Programme la plupart des changements visés par l'outcome.

Toute la batterie des IOV a été construite à cet effet **en concertation étroite avec les communes partenaires béninoises** . Dans un souci d'efficacité, il a été convenu au sein du groupe Bénin de suivre la **ToC collective sur la base d'IOV de nature quantitative** , et de compléter cette information synthétique à l'échelle d'un suivi transversal des **ToC locales, sur la base d'IOV de nature qualitative** , plus

intéressants en termes d'observation de changements au niveau des acteurs locaux et davantage propice à un suivi/évaluation entre pairs, lui-même étant jugé particulièrement approprié à l'exercice d'attribution des effets.

Afin de s'assurer de la fiabilité et comparabilité des données, la collecte des baselines (collectives) a été **encadrée et supervisée** par la coordination pays (Commune de Natitingou), sur base de documents explicatifs et de consignation, et par l'UVCW. Les **sources de vérification** ont été identifiées pour chaque IOV et le fait que celles-ci soient majoritairement constituées par les **instruments de gestion habituels de la commune** (budget, comptabilité publique, bases de données, registres, etc.) garantit leur disponibilité en tout temps et donc aussi lors des futures évaluations. En complément, une **re-vérification de ces baselines** à la faveur d'un exercice planifié de contrôle interne (entre pairs) au Programme est prévue avant la prochaine saisie dans le système IATI.

4. Respect du principe LNOB

La fiche signalétique par partenaire (v. annexe 3) précise que chaque partenariat contribue, à la mesure de ses moyens, à la dynamique collective en fonction de ses ambitions locales, l'idée étant, par souci d'équité, de permettre l'**accessibilité** au Programme à des communes de capacités différentes. Ce même principe sera suivi à l'échelle des futurs MSPs locaux.

Par ailleurs, la ToC identifie différentes **catégories spécifiques d'acteurs** (v. annexe 1, Schéma de la ToC collective, énumérations « LNOB » au sein des « pavés-résultats ») auxquels une attention particulière sera portée à tout moment de la mise en œuvre et du suivi des résultats. Ces catégories sont tant issues des institutions communales (de l'administration comme de la représentation élue, parfois analphabète) que de la société civile, soit en lien avec l'activité économique, soit en lien avec le statut social, soit encore en lien avec la localisation géographique, l'origine culturelle, l'état civil, le genre et l'état de santé.

Ainsi que le vise ultimement (changements ultimes) et intrinsèquement le PCIC, des **stratégies adaptées, néanmoins réalistes (v. point 1 supra)**, « **d'accès** » et **d'appui à « l'action »** au bénéfice de tous les publics locaux, avec une attention particulière pour les plus vulnérables (LNOB), seront dès lors développées afin de soutenir l'inclusion de ces derniers et de limiter les effets pervers potentiels à leur rencontre. L'approche de **veille étendue (« interlinkage ») de 31 cibles d'ODD** participe également à renforcer ce potentiel de stratégie LNOB intégrée, en vue de considérer la multiplicité des facettes de la discrimination dans toute sa complexité (v. annexe 1 - ToC).

5. Opérationnalisation des approches

a. Du CSC Bénin

L'outcome opérationnalise comme suit les approches suivantes de sa **cible 1 (Gouvernance)** :

- **B**, via le **R1** (qui implique que des plaidoyers soient menés au niveau supra-local) ;
- **C**, via l'**outcome** (dédié totalement au renforcement des capacités des autorités locales dans une optique durable) ;
- **D**, via le **R8** (qui prévoit d'informer la société civile de ses droits et devoirs) ;
- et **H**, via le **R3**, consacré à la généralisation de l'identité juridique.

b. Du CSC Villes durables

Il opérationnalise comme suit les approches :

1. de la **cible 1 (co-crédation de la ville durable)** :

- **A**, via les **R7** et **R8** (qui posent les bases d'une politique de développement durable) ;
- **B**, via les **R2** et **R6** (qui favorisent l'émergence de dispositifs concertés de veille et de participation citoyenne, ainsi que de suivi-évaluation des politiques publiques, aussi dans le cadre de MSPs) ;
- **C**, via le **R2** (qui implique que des plaidoyers soient menés au niveau supra-local) ;
- **D**, via les **méthodes collaboratives inhérentes au PCIC dans son ensemble**, qui repose déjà intrinsèquement sur des logiques de collaboration entre communes et, de plus en plus, entre acteurs au sein de chaque commune ;

2. de la **cible 2 (renforcement des capacités des acteurs locaux)** :

1. **A**, via le **R8** (qui rassemble les opérations de sensibilisation à la ville durable) ;
2. **B et D**, via l'**outcome** (dédié totalement au renforcement des capacités des autorités locales dans une optique durable, et au développement d'outils et ressources à cet effet) ;
3. **E**, via les **méthodes collaboratives inhérentes au PCIC dans son ensemble**, qui repose déjà intrinsèquement sur une logique d'échange et d'apprentissage entre pairs :
 - entre communes béninoises et belges depuis toujours ;

- depuis plusieurs années et aujourd'hui largement, entre communes béninoises et burkinabè vu la proximité des enjeux pour ces deux pays, cette démarche étant prévue de s'élargir vers les autres pays partenaires du PCIC ;
- à l'avenir, entre acteurs locaux homologues de territoires différents, dans le cadre des MSPs évoqués.

Description de l'Efficiencia

1. Motivation du budget et de l'allocation des ressources

Le **nombre des communes béninoises bénéficiaires** est en **croissance** continue, passant de 13 à 14 dès 2022. Dans le même temps, il apparaît que leurs **capacités à mettre en œuvre les activités** à un rythme soutenu se sont considérablement renforcées du fait de la dynamique collective que le PCIC a suscitée ; le taux d'absorption des budgets pour le Bénin est historiquement proche des 90%, voire des 100% pour ce qui est de la phase actuelle de programmation. Même après transfert d'une partie d'une autre enveloppe pays, le **budget 2017-2021** s'est avéré **insuffisant**, obligeant au report de certaines ambitions à la phase 2022-2026. C'est la raison pour laquelle le budget est majoré de façon à intégrer ces 3 paramètres.

2. Justification des choix en termes d'allocation des ressources

Les modalités de mise à disposition des moyens humains mis à disposition du PCIC contribuent à en garantir la qualité à moindre coût :

- la **mise à disposition du temps de travail par les agents et mandataires des communes belges** garantit non seulement l'apport d'expertise en matière de gestion communale mais se fait aussi à titre gracieux ; seuls apparaissent donc en CO l'équivalent d'un mi-temps ETP, correspondant à l'appui en expertise de type senior fourni en complément par l'UVCW ;
- les coordinateurs béninois, qui sont tous des agents communaux à la compétence et motivation vérifiées, interviennent dans le cadre de leur fonction de service public, et seules sont valorisées (plafonnement à l'appui) leurs **prestations complémentaires au bénéfice de l'ensemble du groupe** ;
- conséquemment, est systématiquement favorisé le **recours aux ressources internes** (humaines, bureautiques) des communes béninoises, limitant ce faisant celui à la sous-traitance. Les montants qui lui sont dévolus ne concernent donc, moyennant l'accord de l'UVCW, que des opérations nécessitant le recours à des prestataires spécialisés, à l'exclusion de celles qui relèvent du « core business » de la commune.

Les autres frais de fonctionnement concernent surtout les **frais de mission**, en décroissance relative afin d'exploiter les possibilités de concertation à distance qu'offrent les nouvelles technologies. Ces missions sont en effet soumises à des règles strictes en termes de quantité (variable selon l'implication du partenaire et le caractère indispensable ou non d'une relation en présentiel), de qualité (garantie par une préparation de TdR précis, en concertation avec l'UVCW) et de budget (dont la conformité aux règles est vérifiée *ex ante*).

3. Synergies de type « organisationnel et logistique »

Les synergies entre partenariats belgo-béninois sont poussées le plus loin possible et de manière systématique grâce aux dispositifs de gestion mis en place, et en particulier aux planifications opérationnelles, réalisées **collectivement** par les partenariats belgo-béninois, ce qui permet, avec la coordination générale assurée par l'UVCW, de limiter les dépenses :

- en visant des **économies d'échelle** (ex.: recours aux marchés publics groupés chaque fois que cela est possible) ;
- en **limitant la démultiplication des dépenses** simultanées et similaires (ex. : formations organisées collectivement dès lors qu'elles sont nécessaires à toutes les communes béninoises) ;
- en **capitalisant** pour éviter la répétition des dépenses dans le temps (ex. : prise en compte, si pertinent, par toutes les communes des recommandations émises dans le cadre d'audits antérieurs, même s'ils ne concernaient à l'époque que quelques-unes d'entre elles) ;
- en **mutualisant les expertises** présentes au sein de la plateforme belgo-béninoise (ex. : une commune belge supervise la passation du marché public groupé dont est chargé son partenaire béninois, au bénéfice de tous) ;
- en **répartissant**, entre coordinateurs béninois, à l'occasion de la préparation de chaque planification opérationnelle, la **préparation/mise en œuvre/suivi de chaque activité-type**, au bénéfice de tout le groupe.

Description de l'Impact attendu

1. Niveaux d'impact (dans la sphère d'intérêt)

a. Impact **personnel** dépendant directement de la sphère d'influence :

- sur **l'ouverture au changement et la participation dans le chef de tout citoyen présent sur le territoire**, comme levier transformateur (du type *Actions individuelles et collectives*) ;
- relativement **direct** dans un premier temps : lié à la **stratégie de suivi-action** (v. annexe 1 – point 7) ;
- qui devrait se répandre par lui-même indirectement (tache d'huile).

b. Impact **social et environnemental**, reposant sur un ensemble de conditions préalables à réunir (changements intermédiaires visés) **via l'atteinte de l'ensemble des résultats** :

- plus **indirect**,
- dans les **domaines d'intervention impliquant la population** : protection des identités juridiques, reconnaissance des propriétés de tous, participation de tous aux décisions et au suivi des politiques locales, dont la préservation de l'environnement (via l'aménagement du territoire), comme levier transformateur (du type *Gouvernance*).

2. Echelle de l'impact

- L'**ensemble de la population locale** est **visé**, y compris les catégories les plus vulnérables (v. schéma de la ToC) : approches mainstream via les leviers d'impact privilégiés ;
- de façon **réaliste** (v. IOV, chapitre II.C.2) : prudence en termes d'adhésion et de participation de la population à la vie communale ;
- avec possibilité d'actions de **diffusion et de démultiplication** (moyennant des budgets suffisants) ;
- dans le cadre d'une **stratégie d'observation** (veille) sur les contributions aux cibles des ODD secondaires.

3. Lien avec la ToC

L'impact est très largement intégré dans la ToC :

- le **point de départ** du PCIC 2022-2026 est l'**Agenda 2030** et les leviers d'impact de l'ONU ;
- la **stratégie de changement** vise un impact sur la citoyenneté de « toute » la population (y compris LNOB) ;
- les **hypothèses majeures** sont liées à l'impact ;
- des **ajustements mainstream** se feront en fonction de l'impact pressenti.

Description de la Durabilité

1. Durabilité

La question de la **durabilité**, comme celle du **renforcement des capacités institutionnelles** dans un objectif d'**autonomisation** des communes partenaires, parce qu'elles sont liées, est **intrinsèquement prise en compte** dans le PCIC Bénin.

a. Technique

- via la **formation/recyclage systématique du public-cible** à toute nouvelle dimension dans la mise en œuvre (tech, législative, etc.), et l'élaboration/actualisation des **procédures y relatives** (R1) ;
- via une **GRH renforcée** des administrations locales et une **sécurisation** de leur fonctionnement (R1).

b. Financière

- via l'outcome, et en particulier le R5, qui vise directement la **mobilisation des ressources financières** et inclut :
 - la mise en œuvre des **plans stratégiques communaux de mobilisation des ressources** ;
 - l'organisation générale du **système de recouvrement** ;
 - l'opérationnalisation de la **gestion des matières** (qui doit permettre d'organiser la budgétisation de la maintenance et du renouvellement des investissements) ;
- via la stratégie d'autonomisation par le **développement du travail en plateforme** et par la mutualisation des ressources, qui vise directement à réduire la dépendance des communes béninoises aux interventions extérieures.

c. Sociale

- parce que les communes béninoises sont **aux commandes du processus**, à ses différentes étapes (v. chap II.G.7) ;
- parce que le R8 se concentrera sur les **changements de comportement et de mentalité** en vue de favoriser le passage à l'action, notamment dans le chef de la population (v.annexe1-ToC).

d. Institutionnelle

- via l'implication des **élus** (formations, plaidoyers,...) ;

- en les invitant à **acter officiellement** les décisions locales;
- en articulant les actions avec les **orientations données par les autorités locales et supra-locales** ;
- via un **engagement de longue durée de la très grande majorité des communes belges** participantes à soutenir leur partenaire.

e. Ecologique

- via la structuration d'une gouvernance et organisation communale **qui prenne transversalement et structurellement en compte la composante environnementale**, notamment au travers d'une maîtrise raisonnée de l'aménagement du territoire (R7) ;
- via une **conscientisation des citoyens** visant à modifier durablement leurs comportements, notamment pour un meilleur respect de l'environnement (R8).

2. Renforcement des capacités

Le Programme de CIC a historiquement pour objectif global de contribuer au **renforcement des capacités des institutions locales partenaires** à prendre en charge leur propre développement dans leurs domaines de compétence.

3. Stratégie de désengagement/d'autonomisation

La durabilité des effets repose stratégiquement sur :

- le **mode de gouvernance**: participatif, basé sur des MSPs de long terme et sur un suivi-évaluation des politiques mises en œuvre (R2et R6) ;
- le **mode de gestion**: via la culture du travail en plateforme, qui permet aux communes bénéficiaires de se doter d'un potentiel d'autonomie de fonctionnement et de ressources en savoir-faire (v. point 1.b ci-dessus) ;
- le **mode d'acquisition**: via une appropriation des enjeux liés à l'état civil, à la fiscalité, à l'aménagement du territoire, socioculturelle par les populations (R8) et technique par les personnes responsabilisées au sein des services communaux ;
- le **mode de financement**: l'adoption d'une comptabilité matière, qui permet la viabilité financière des investissements (v. point 1.b ci-dessus), et, plus généralement, la mise sur pied de mécanismes de pérennisation de la mobilisation des ressources financières (R5)
- **l'implication des autorités nationales** dans le processus (quand cela est possible et pertinent).

4. Conscientisation citoyenne

Comme en attestent les IOV 8.1 et 8.2, le R8 vise à susciter l'engagement individuel d'un maximum de citoyens, sur base de résolutions, proposées par les autorités locales, à adopter des comportements appropriés, dans toute une série de domaines, allant du respect de l'environnement à la bienveillance envers l'altérité culturelle.

Description de la Stratégie de Partenariat

1. Implication des partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'outcome

Comme expliqué par l'analyse contextuelle relative à la gouvernance dans le CSC, l'un des principaux enjeux touche à **l'approfondissement de la décentralisation** au Bénin et aux retombées positives attendues de celles-ci en matière de droits humains. Pour relever ce défi, le choix du PCIC de mettre au cœur de l'action des partenariats entre **communes** se justifie de manière évidente.

Les **communes béninoises** sont donc non seulement impliquées, mais aussi **aux commandes du processus**, à ses différentes étapes :

- **élaboration du Programme** dans toutes ses composantes, jusqu'aux activités-types (AT). A noter que le coordinateur pays (en représentation de la plateforme béninoise), aux côtés de l'UVCW (en représentation de la plateforme belge), a été **activement associé à tous les stades de la conception du CSC Bénin**. Ceci garantit une excellente compréhension des enjeux posés dans le CSC et du lien entre ce dernier et l'outcome ;
- **expression** par les communes béninoises **de leurs priorités locales**, en préalable à chaque planification opérationnelle (collective), en lien avec la ToC ;
- **pilotage de la coordination, mise en œuvre et suivi des activités-types** par les coordinateurs locaux béninois ;
- à l'occasion de la préparation de chaque AT, identification par le coordinateur responsable des **facteurs de respect des critères CAD** propres à celle-ci ;
- **pilotage et révision des orientations stratégiques et politiques** au travers de la plateforme des communes béninoises.

Les communes belges interviennent à chacune de ces mêmes étapes, avec un rôle d' **appui-conseil** et de **facilitation**.

2. Adéquation du nombre de partenaires

- Le choix de concentrer le PCIC sur 3 pays du côté wallon (5 au total avec le volet bruxellois) permet d'atteindre une **masse critique** de communes dans chaque pays partenaire, laquelle est nécessaire à leur conférer un poids et une visibilité au niveau national qui leur permet de participer, dans un rôle moteur (bottom-up), aux processus de décentralisation, voire, signe d'appropriation de cette dernière, d'interroger les autorités nationales dans leur rôle de coordinateur du développement, avec le soutien de leurs partenaires belges ;
- il est avéré que le mode de gestion du PCIC, parce qu'il a de plus en plus évolué vers une approche collective favorisant la **responsabilité des communes béninoises** et la **dynamique de groupe**, lui permet, malgré des ressources humaines très limitées, de « prendre à bord » un nombre substantiel de partenaires. Ce nombre, qui était de 13, pourra sans difficulté passer à 14, avec en sus la commune de Za-Kpota (suite au pas de côté de la commune de Hoogstraten), soit 18% des communes béninoises ;
- bien qu'encore à formaliser, des partenariats d'acteurs du changement au niveau local permettront de renforcer l'ancrage et l'appropriation des résultats. Ils seront considérés comme des **partenaires indirects** du PCIC, mais néanmoins alignés sur lui au travers des ToC locales, et n'alourdiront donc pas le fonctionnement de la plateforme.

3. Stratégie de renforcement des capacités des partenaires en faveur de la durabilité technique

En sus des éléments évoqués au chapitre II.G.6, rappelons que le PCIC repose sur un **travail de pair à pair** (pol et adm/tech) au sein du monde communal dans une logique **d'apprentissage sur le terrain, par le faire** :

- en **bilatéral**, dans le cadre des partenariats communaux belgo-béninois ;
- en **collectif**, entre homologues issus de territoires différents.

Eu égard aux besoins du PCIC, qui se veut très intégré, ont été développés des **mécanismes de coordination** très structurés, en appui à la fois à la mise en œuvre des actions programmées et au suivi du renforcement de capacités :

- coordination **générale**, par l'UVCW et la plateforme belgo-béninoise ;
- coordination **locale** : par un duo de coordinateurs locaux (belge et béninois) des communes partenaires ;
- coordination **pays** : par un coordinateur **local coopté** parmi les communes béninoises ;
- coordination par **activité-type** : par un coordinateur **local coopté** parmi les communes béninoises par activité-type.

La coordination collective, dont la pertinence a déjà été confirmée par l'évaluation à mi-parcours, permet notamment :

- la **mutualisation des ressources et des potentiels** ;
- l'**optimisation de la gestion** du groupe des communes béninoises participantes ;
- le soutien à la **pérennisation** des bénéfices et des pratiques vertueuses acquis grâce aux financements ;
- l'**auto-évaluation collective** ;
- l'évaluation de « pairs à pairs », encadrée par un évaluateur externe ;
- le soutien à l'**exploitation des actions pilotes** (en se reposant sur la multiplicité des foyers de compétences pilotes).

4. Lien entre le(s) partenaire(s) et les groupes-cibles

Le PCIC se concentre depuis ses débuts exclusivement sur des matières de compétence communale, conformément aux lois du pays partenaire, et veut favoriser la normalisation de la collaboration internationale comme vecteur de développement. Ainsi, comme par le passé, doivent être considérés comme **partenaires** pour le Bénin les **partenariats de commune belge à commune partenaire béninoise** qui répondent à certains critères minimaux en termes d'engagement politique et de capacité de coordination.

En vue de soutenir les ambitions locales en matière de décentralisation, le PCIC vise un renforcement des **groupes-cibles** suivants (v. chapII.C.4):

- directement, au sein de ces municipalités béninoises: les **élus locaux et agents des services communaux** concernés par les secteurs d'intervention dans les 14 communes participant au PCIC ;
- indirectement, dans le cadre de MSPs :
- les partenaires locaux des communes (OSC, institutions publiques et organisations privées), en soutien à l'atteinte de l'outcome et à la ToC locale ;
- les autorités de tutelle, de par le fait que le développement de l'administration locale les amène à faire évoluer leur organisation, la législation et leurs pratiques.

Description des Synergies

En lien avec l'outcome Bénin, des **synergies opérationnelles** sont prévues de se concrétiser **avec 3 ACNG belges accréditées** (v. projets de convention en annexes 6a, b et c). Dans les 3 cas :

- les **conventions** sont **tripartites**, et associent tant l'UVCW que Brulocalis ;
- les parties visent l'objectif commun suivant : partager les compétences, outils et pratiques innovants en faveur d'une **gestion communale durable**, en lien avec la **déclinaison au Bénin du CSC « Villes durables »**, en particulier avec ses cibles 1 et 2 ;
- elles mènent conjointement tout **plaidoyer** allant dans le sens de leurs intérêts communs (notamment sur la question du genre) ;
- elles partagent leur expertise et mettent à disposition tout **vecteur de communication** propre pouvant assurer les publicités et diffusion nécessaires autour de ces activités ;
- elles exécutent les activités précitées sur base de leurs **ressources humaines et financières** propres telles que disponibles au sein de leurs Programmes soutenus par la DGD ;
- dans la mesure où il n'est pas possible à ce stade d'estimer les montants requis, qui dépendront intrinsèquement des opportunités qui se dégageront dans la mise en œuvre des Programmes respectifs de chaque partie, un **budget précis** pour chaque activité commune sera **identifié au fur et à mesure du déroulement des Programmes, et fera l'objet d'un accord écrit entre les parties.**

Nous détaillons ci-après le contenu des engagements spécifiques de l'UVCW envers chacune de ces ACNG, et inversement, pour ce qui concerne le volet Bénin.

1. Entre l'UVCW et la VVSG :

- l'UVCW associe les communes béninoises partenaires de la VVSG qui le souhaitent aux **formations et/ou visites d'étude** qu'elle organiserait, prioritairement dans les secteurs d'intervention et thématiques transversales communs aux Programmes des deux Associations, et réciproquement pour la VVSG ;
- la VVSG informe l'UVCW des **initiatives pilotes** qu'elle conduirait **avec l'ANCB**, notamment sur la question du genre, et envisage avec elle la pertinence d'associer certaines communes partenaires du Programme géré par l'UVCW ;
- les parties échangent, pour diffusion à leurs communes béninoises partenaires et l'ANCB, toute **ressource documentaire, outil, méthodologie ou pratique**, qui soit serait issu(e) de leurs Programmes propres, soit, plus généralement, serait de nature à servir les objectifs qu'elles poursuivent dans les secteurs d'intervention et thématiques transversales où elles sont toutes deux actives ;
- les parties échangent, pour diffusion à leurs communes béninoises partenaires, tout **support de communication/sensibilisation** qui pourrait servir les objectifs de leurs Programmes respectifs.

2. Entre l'UVCW et le COTA :

- les parties visent à favoriser la prise en compte, par les villes et communes belges et béninoises participant au PCIC, des déterminants de la qualité de vie que sont les **relations humaines** et l'**esthétique dans la conception et la mise en œuvre de projets urbains** ;
- le COTA s'engage, d'une part, à structurer un **cadre de travail** clair et fonctionnel pour mener à bien la recherche-action, et d'autre part, à **piloter et mettre en œuvre le processus de recherche-action** :
 - en concertation avec l'UVCW, choix des communes participantes à la recherche-action selon des critères déterminés conjointement au préalable ;
 - réalisation des activités de recherche (revue de littérature, étude de cas) ;
 - organisation et animation de temps collectifs avec les communes participantes ;
 - accompagnement à la conception et à la mise en œuvre de projets pilotes urbains dans les communes béninoises participantes ;
 - capitalisation et diffusion des résultats de la recherche-action ;
- l'UVCW s'engage à :
- participer au **comité de pilotage** du programme de recherche-action ;
- **informer et sensibiliser** les communes béninoises et leurs partenaires belges sur l'intérêt de participer au programme de recherche-action ;
- participer à l'identification des communes intéressées, à la définition des **critères de sélection** et au choix des communes ;
- **faciliter la relation** avec les communes, et notamment avec les élus si besoin d'un appui politique de leur part, pour la mise en œuvre des activités du programme ;
- **faciliter le travail d'accompagnement** mené par le COTA auprès des communes participantes ;
- appuyer les activités d'**échange**, de **capitalisation**, de **diffusion des connaissances** produites et l'**élaboration des documents** produits dans le cadre de la recherche-action.

3. Entre l'UVCW et Echos Communication

les parties entendent œuvrer à une gestion communale durable, au travers des 5 axes suivants :

- la qualité de la **relation partenariale** entre communes collaborant au sein de programmes de coopération décentralisée, et en particulier du PCIC ;

- la **participation citoyenne** ;
- la mise en valeur du rôle des **diasporas** ;
- les **ODD** ;
- la **sensibilisation des acteurs intermédiaires** dans une perspective territoriale.

Echos Communication s'engage à :

- selon les critères définis par elle, convenir avec l'UVCW du **choix des communes** où les outils et méthodes développés par elle pourraient être mis en pratique, en lien avec les 5 axes de travail précités ;
- **accompagner** les communes sélectionnées dans leur parcours d'amélioration, aux conditions fixées par elle.

L'UVCW s'engage à :

- **diffuser** largement auprès de ses partenaires **toute information pertinente** en lien avec les outils et méthodes développés Echos Communication ;
- assister Echos Communication à **identifier**, parmi les communes partenaires, celles qui seraient le plus susceptibles d'être accompagnées par Echos Communication en lien avec un ou plusieurs de ses 5 axes de travail précités ;
- de manière générale, **faciliter le travail d'accompagnement** mené par Echos Communication auprès des partenariats et communes ainsi identifiés ;
- **diffuser** à tous ses partenaires **les bonnes pratiques** qui se dégageraient de ces travaux d'accompagnement.

Dans le cadre du **CSC Bénin**, aucune synergie opérationnelle spécifique n'a pu être identifiée avec d'autres acteurs. Cependant, l'UVCW, en tant que membre principal de la cible Gouvernance, participera activement à toutes les synergies/complémentarités transversales telles que décrites dans le document.

Notons également que, dans le cadre des ToC qui seront élaborées au niveau local en déclinaison de l'outcome et de ses résultats, et des MSPs qui sont prévus d'en découler, de **multiples synergies** devraient voir le jour, **à l'initiative des communes béninoises elles-mêmes**, potentiellement avec :

- les structures communales de proximité ;
- les Services déconcentrés de l'Etat et autres institutions publiques supra-locales ;
- les organisations de la société civile ;
- les organisations du secteur privé ;
- les organisations de coopération internationale.

Enfin, une synergie additionnelle est par ailleurs prévue avec **Oxfam Magasins du Monde**, davantage en soutien général au Programme plus qu'à l'outcome Bénin. Toujours en lien avec le CSC « Villes durables », en particulier avec ses cibles 1 et 2, l'UVCW et Brulocalis interviendront principalement en tant que facilitatrices auprès de leurs communes membres : elles relaieront les bonnes pratiques, campagnes de sensibilisation, communications, mobilisations, etc. élaborées par OMdM et pertinentes pour leurs membres, en vue de contribuer à leurs efficacité et efficience (v. annexe 6d).

Description de la prise en compte des recommandations et des apprentissages individuels ou collectifs

1. Prise en compte des leçons apprises de programmes antérieurs et des évaluations

Globalement, les **mécanismes de gestion** initiés lors de la phase 2017-2021 sont **conservés** car ayant largement démontré leur potentiel à améliorer la dynamique du Programme, y compris en période de crise sanitaire :

- approche et concertation collective, comme préconisé par l'évaluation externe intermédiaire (recommandation3) ;
- déclinaison de la ToC en un planning stratégique global, applicable à tous, décliné en plans opérationnels de courte durée et révisé à l'entame de chacun d'entre eux ;
- mutualisation des moyens pour une mise à niveau générale des communes bénéficiaires dans les secteurs d'intervention privilégiés ;
- recours aux évolutions technologiques pour faciliter la concertation tout en minimisant le temps et le coût financier et environnemental des déplacements.

Evolution majeure, la portée du Programme sera élargie, passant d'un focus quasi exclusif sur les avancées techniques et administratives au sein des seuls services communaux visés par les secteurs d'intervention et sur la coordination locale les sous-tendant, à une volonté d'**impliquer plus amplement l'institution locale et**, plus largement encore, **les populations** dans les choix de

développement et leur mise en application. De façon générale, le soutien de tout type d'acteurs présents sur le territoire et pouvant venir en soutien à l'action sera recherché, dans une logique de MSPs. Ce changement d'approche vise à rencontrer, au moins partiellement, la 4^{ème} recommandation de l'évaluation externe, relative à une meilleure structuration et visibilité du Programme de CIC.

Comme préconisé dans le cadre du CSC, la thématique **env/**changement climatique est directement intégrée **dans l'outcome et le R7**, et non plus traitée comme un paramètre externe, dont la prise en compte s'est avérée problématique pour les partenaires. Cette difficulté s'étant aussi présentée pour la thématique **genre**, celle-ci est maintenant prise en compte, comme indiqué dans la ToC, au travers de **la stratégie LNOB**, précisée pour tous les résultats concernés.

Dans un objectif d'obtenir davantage de prévisibilité sur les contributions des uns et des autres, il sera laissé à la commune belge/béninoise le choix du type de rôle qu'elle veut jouer au sein du PCIC selon ses propres moyens et volonté politique, allant de simplement « solidaire » à plus « engagée/innovante » et jusque « (co)pilote », répondant ainsi aux 2^{ème} et 5^{ème} recommandations de l'évaluation externe, préconisant que soient encore **mieux spécifiés les rôles, mandats et obligations des partenaires du PCIC**. Cette évolution rejoint les scénarios 3, 4 et 5 proposés par elle, dont il était indiqué déjà dans la réponse managériale d'avril 2019 qu'ils devraient idéalement être combinés.

2. Prise en compte des leçons apprises via le CSC, les DS et les trajets d'apprentissage

Comme préconisé par le CSC :

a. depuis plusieurs années déjà :

- les **partenaires de mise en œuvre**, en l'occurrence les autorités communales béninoises, sont **au centre du processus décisionnel** ;
- les **formations** en soutien au renforcement de capacités comportent d'office un volet « **mise en pratique et suivi** » ;
- le système de suivi-évaluation était déjà participatif et basé sur l' **auto-évaluation** ;

b. à l'avenir :

- comme indiqué supra, la participation à la vie publique locale des **communautés** sera renforcée au travers des MSPs qui seront noués en soutien aux ToC locales ;
- les **attentes envers les autorités politiques partenaires, en termes d'engagement politique et financier, seront** revues à la hausse, dans un objectif d'efficacité et de durabilité ;
- le PCIC prévoit de prolonger les travaux relatifs à la gestion foncière pour s'attaquer à l'une des **causes structurelles de conflit** qu'est l'absence de **sécurisation du droit de propriété**, via son R4 :
- en matière de suivi-évaluation, un regard externe sera recherché sur l' **appréciation entre pairs, en particulier au niveau local**.

Annexes obligatoires classées par outcome

Titre de l'annexe	Type of document	Fichier
Annexe 1 - Toc Bénin - PPA 2022-2026	Théorie du Changement associée à l'outcome	File <u>Annexe 1 - Toc Bénin - PPA 2022-2026.doc</u>
Annexe 3 - Fiches signalétiques par partenariat - Bénin - PPA 2022-2026	Fiche signalétique par partenaire	File <u>Annexe 3 - Fiches signalétiques par partenariat - Bénin - PPA 2022-2026.docx</u>
Annexe 4 - Convention partenariat - Commune belge Commune africaine UVCW - PPA 2022-2026	Convention de Partenariat	File <u>Annexe 4 - Convention partenariat - Commune belge Commune africaine UVCW - PPA 2022-2026_3.doc</u>
Annexe 5a - Fiches signalétiques par collaboration PPA 2022-2026 - Bénin	Fiche signalétique par collaboration	File <u>Annexe 5a - Fiches signalétiques par collaboration PPA 2022-2026 - Bénin.docx</u>

Titre de l'annexe	Type of document	Fichier
Annexe 6c - Convention collaboration - Bénin Burkina Faso Maroc RDC Sénégal - Echos Communication Brulocalis UVCW- PPA 2022-2026 - juillet 2021	Convention de Collaboration	File Annexe 6c - Convention collaboration - Bénin Burkina Faso Maroc RDC Sénégal - Echos Communication Brulocalis UVCW- PPA 2022-2026 - juillet 2021_0.docx
Annexe 6a - Convention collaboration - Bénin Sénégal - VVSG UVCW BRULOCALIS- PPA 2022-2026 - version 28 juin 2021	Convention de Collaboration	File Annexe 6a - Convention collaboration - Bénin Sénégal - VVSG UVCW BRULOCALIS- PPA 2022-2026 - version 28 juin 2021_0.docx
Annexe 6b - Convention collaboration - Bénin Burkina Faso Maroc RDC Sénégal - COTA UVCW BRULOCALIS - PPA 2022-2026 - 16 juillet 2021	Convention de Collaboration	File Annexe 6b - Convention collaboration - Bénin Burkina Faso Maroc RDC Sénégal - COTA UVCW BRULOCALIS - PPA 2022-2026 - 16 juillet 2021_2.docx
Annexe 2 - Analyse des risques - Bénin	Analyse des risques associée à l'outcome	File Annexe 2 - Analyse des risques - Bénin.docx
Cadre logique indicatif Bénin 2022-2026	Autre	File Cadre logique indicatif Bénin 2022-2026.xlsx

Budgetary information

Programme fédéral belge de Coopération internationale communale Bénin (PCIC) - phase 2022-2026

Budget de l'outcome

T4 – Coûts opérationnels

[Export Table Data](#)

HEADINGS	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL

[Export Table Data](#)

TOTAL OPERATIONAL COSTS FOR THE OUTCOME	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL

Description

1. Le montant total de l'outcome intègre les 3 paramètres suivants (cf. partie II.G.4):

- accroissement du nombre de partenariats;
- insuffisance de budget (2017-2021), obligeant le report des dépenses incontournables à la phase 2022-2026;

- capacités de mise en œuvre dans les délais élevées.

2. Les montants annuels sont en croissance jusqu'en 2025, pour prendre en compte le temps nécessaire à la préparation et au déploiement complet des ToC locales, qui constituent une nouveauté et devront de plus s'inscrire dans un cadre multi-acteurs, encore à construire. Il a donc semblé raisonnable de n'envisager les activités les plus ambitieuses qu'à partir de la mi-parcours, après cette phase de rodage.

3. Les investissements sont en décroissance relative, du fait que des financements ont déjà été dégagés à cet effet dans le passé et que les communes béninoises s'organisent progressivement pour en assurer le renouvellement sur fonds propres, précisément grâce au PCIC. La Commune de Za-Kpota pourrait quant à elle devoir bénéficier d'équipements et infrastructures plus conséquents que les autres, au titre de « rattrapage ». Certains investissements liés au recours croissant aux énergies renouvelables restent cependant d'actualité quasi partout.

4. Pour ce qui concerne les frais de fonctionnement:

- l'essentiel concerne le recours à la sous-traitance, pour des prestations qui ne peuvent être assurées par les partenariats eux-mêmes;
- le reste concerne surtout des frais de déplacement, les missions étant elles-mêmes en recul, grâce au recours aux nouvelles technologies qui permettent la concertation à distance, par écrit mais aussi oralement.

5. Les frais de personnel sont, comme précédemment, ceux de l'UVCW exclusivement, correspondant à l'appui en expertise de type senior fourni par celle-ci, en complément à celle des communes belges. Ils correspondent à 45% d'un ETP, correspondant au poids que représentent les partenariats belgo-béninois sur l'ensemble des partenariats du PCIC (14/31).

Contacts

Coordonnées de la personne de référence de l'ACNG pour cet outcome, en Belgique

Nom: Isabelle COMPAGNIE

Téléphone: [+32 81 240 635](tel:+3281240635)

E-mail: isabelle.compagnie@uvcw.be

Coordonnées de la personne de référence de l'ACNG pour cet outcome, ou de son représentant, sur le terrain

Organisation: Commune de Natitingou, Bénin

Nom: Serges Emmanuel KASSA BERE

Téléphone: [+229 96 58 90 86](tel:+22996589086)

E-mail: kassaberes@yahoo.fr

Annexes obligatoires classées par outcome

Fichier

Liste des partenariats/collaborations pour l'outcome

Liste des partenariats pour l'outcome

Acronyme: AE

Nom complet: Amay - Banté

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
29.500	44.250	73.750	88.500	59.000	295.000

Acronyme: AT

Nom complet: Antoing Tanguiéta

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
29.500	44.250	73.750	88.500	59.000	295.000

Acronyme: AB

Nom complet: Arlon - Bembereke

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
29.500	44.500	73.750	88.500	59.000	295.000

Acronyme: HN

Nom complet: Huy- Natitingou

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
29.500	44.500	73.750	88.500	59.000	295.000

Acronyme: LA

Nom complet: La Louvière - Agbangnizoun

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
29.500	44.500	73.750	88.500	59.000	295.000

Acronyme: NB

Nom complet: Neupré- Bohicon

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
29.500	44.500	73.750	88.500	59.000	295.000

Acronyme: SA

Nom complet: Saint-Hubert - Abomey

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
------	------	------	------	------	-------

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
29.500	44.500	73.750	88.500	59.000	295.000

Acronyme: GS
Nom complet: Gesves - Savalou
Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
29.500	44.500	73.750	88.500	59.000	295.000

Acronyme: TD
Nom complet: Tintigny - Djidja
Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
29.500	44.500	73.500	88.500	59.000	295.000

Acronyme: TC
Nom complet: Tournai - Cové
Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
29.500	44.500	73.500	88.500	59.000	295.000

Acronyme: VT
Nom complet: Virton - Tchaourou
Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
29.500	44.500	73.500	88.500	59.000	295.000

Acronyme: UZ
Nom complet: Zagnanado- UVCW
Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
29.500	44.500	73.500	88.500	59.000	295.000

Acronyme: UA
Nom complet: Za-Kpota - UVCW
Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
29.500	44.500	73.500	88.500	59.000	295.000

Acronyme: UY
Nom complet: Zogbodomey - UVCW
Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
29.500	44.500	73.500	88.500	59.000	295.000

Liste des collaborations pour l’outcome

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
------	------	------	------	------	-------